

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ETRANGER : 40 F
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, RUE DESAIX, PARIS 15^e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 0,20 F

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

4^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1971-1972

COMPTE RENDU INTEGRAL — 24^e SEANCE

1^{re} Séance du Mardi 26 Octobre 1971.

SOMMAIRE

1. — Mises au point au sujet de votes (p. 4895).
MM. Poncelet, Fouchier, le président.
2. — Déclaration de l'urgence de projets de loi (p. 4896).
3. — Conseil supérieur de service social. — Représentation de l'Assemblée nationale (p. 4896).
4. — Loi de finances pour 1972 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4896).

Départements d'outre-mer.

MM. de Rocca Serra, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan; Fontaine, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République; Renouard, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

M. Messmer, ministre d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer.

MM. Sablé, Odru, Rivlercz, Césaire, Tisserand, Sers, Claude Roux, Lacavé, Hélène, Fontaine, Camille Petit, Cerneau, Pierre Bas, le ministre.

Etat B.

Titre III. — Adoption.

Titre IV. — Adoption.

Etat C.

Titre V. — Adoption.

Titre VI. — Adoption.

Renvoi de la suite de la discussion.

5. — Ordre du jour (p. 4914).

PRÉSIDENCE DE M. ACHILLE PERETTI

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

MISES AU POINT AU SUJET DE VOTES

M. le président. La parole est à M. Poncelet pour une mise au point au sujet d'un vote.

M. Christian Poncelet. Monsieur le président, le résultat du vote sur le titre IV de l'état B du budget des anciens combattants indique que j'aurais voté « pour ».

Il y a eu erreur de la machine électronique enregistrant les votes. En effet, en raison de l'insuffisance des crédits mis à la disposition du ministre des anciens combattants par son collègue M. le ministre de l'économie et des finances, j'ai effectivement voté « contre ».

M. le président. Je vous donne acte de votre observation.

La parole est à M. Fouchier pour une mise au point au sujet d'un vote.

M. Jacques Fouchier. Monsieur le président, dans le scrutin n° 267 sur l'amendement n° 17 de la commission des finances modifié par les sous-amendements n° 74 et 80, à l'article 2 du projet de loi de finances pour 1972, j'ai été porté comme ayant voté « pour », alors que mon intention était de m'abstenir volontairement.

M. le président. Ah ! cette machine... (Sourires.)

Je vous donne également acte de votre observation.

— 2 —

DECLARATION DE L'URGENCE DE PROJETS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

« Paris, le 26 octobre 1971.

« Monsieur le président,

« J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en application de l'article 45 de la Constitution, le Gouvernement déclare l'urgence du projet de loi portant amélioration des retraites du régime général de sécurité sociale, déposé ce jour sur le bureau de l'Assemblée nationale.

« Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

« Signé : J. CHABAN-DELMAS. »

Acte est donné de cette communication.

J'ai reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

« Paris, le 26 octobre 1971.

« Monsieur le président,

« J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en application de l'article 45 de la Constitution, le Gouvernement déclare l'urgence du projet de loi portant diverses dispositions en vue d'améliorer la situation des familles, déposé ce jour sur le bureau de l'Assemblée nationale.

« Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

« Signé : J. CHABAN-DELMAS. »

Acte est donné de cette communication.

— 3 —

CONSEIL SUPERIEUR DE SERVICE SOCIAL

Représentation de l'Assemblée nationale.

M. le président. J'ai reçu de M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement une demande de renouvellement du mandat d'un membre destiné à représenter l'Assemblée nationale au sein du conseil supérieur de service social.

Conformément à la décision prise précédemment, l'Assemblée voudra sans doute confier à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales le soin de présenter un candidat.

Cette proposition sera considérée comme adoptée en vertu de l'alinéa 9 de l'article 26 du règlement, si la présidence n'a été saisie d'aucune opposition dans le délai d'un jour franc.

A défaut d'opposition, les candidatures devront être remises à la présidence au plus tard le 4 novembre, à dix-huit heures.

— 4 —

LOI DE FINANCES POUR 1972 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1972 (n° 1993, 2010).

DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer, concernant les départements d'outre-mer.

La parole est à M. de Rocca Serra, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les départements d'outre-mer.

M. Jean-Paul de Rocca Serra, rapporteur spécial. Mesdames, messieurs, le budget des départements d'outre-mer passe de 307 millions de francs à 344 millions. La progression est de 12 p. 100, alors que celle du budget général est de 9,3 p. 100.

Cette première constatation est rassurante ; elle dénote, en effet, la volonté du Gouvernement et du ministre d'Etat d'aller au-delà de la simple prolongation du V^e Plan et de donner un élan nouveau à l'action des pouvoirs publics dans ces départements.

Les mesures nouvelles concernant les dépenses ordinaires offrent peu d'originalité et peuvent être considérées comme des mesures de rattrapage. L'augmentation des effectifs du service militaire adapté à la Réunion et en Guyane a pour but de donner à cette formule originale, qui a largement fait la preuve de son efficacité, les mêmes possibilités d'action qu'aux Antilles.

Les crédits supplémentaires destinés à accentuer notre politique de migrations concernent surtout la Réunion, où elle a été jusqu'à présent moins efficace qu'aux Antilles, afin de parvenir au chiffre de 8.000 migrants par an.

Quant à l'accroissement des effectifs de la police, il est au moins autant justifié qu'en métropole en raison du développement de l'urbanisation.

La véritable caractéristique de ce budget se trouve, en fait, dans l'augmentation très importante des dépenses en capital, c'est-à-dire essentiellement de la dotation du fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires et départements d'outre-mer. Celle-ci passe de 147 millions de francs à près de 169 millions, soit une majoration de près de 15 p. 100. Cette progression traduit la décision du Gouvernement de respecter les prévisions chiffrées du VI^e Plan dès sa deuxième année d'exécution.

Je rappelle que l'enveloppe financière globale du F. I. D. O. M. a été fixée à 950 millions. Cette constatation a été d'autant plus appréciée par la commission des finances que nous nous sommes souvenus des regrets qui furent les nôtres, il y a quelques années, lorsqu'il apparaissait de toute évidence que les dotations budgétaires étaient insuffisantes pour que les prévisions du V^e Plan puissent être respectées.

Il est vrai que je ne disposais pas, lorsque j'ai présenté mon rapport, du document récapitulatif de l'ensemble des dépenses de l'Etat dans les départements d'outre-mer et que la lecture de ce document modifie sensiblement notre jugement.

La prise en charge progressive de dépenses essentielles, telles que celles de l'agriculture ou de l'éducation nationale, a abouti, du point de vue de l'examen budgétaire, à une anomalie à laquelle il faudra un jour remédier.

Les dépenses civiles des ministères techniques s'élèveront, en 1972, à 2 milliards de francs, alors que les crédits du ministère d'Etat n'atteignent au total que 344 millions. La disproportion est considérable et le Parlement, en définitive, n'est pas en mesure d'examiner cette masse de crédits. Il l'est d'autant moins que le document récapitulatif, qui est d'ailleurs incomplet, n'a été diffusé qu'il y a cinq jours et que le rapporteur ne peut donc en faire état qu'aujourd'hui.

Cela est d'autant plus regrettable que les chiffres de ce document atténuent la satisfaction que donnait la lecture du budget du ministère d'Etat. J'ai constaté, non sans surprise, que les crédits de paiement mis à la disposition des ministères techniques seront en légère diminution. Cette réduction tient peut-être au fait que certains ministères, tels ceux de l'intérieur ou de la santé publique et du travail, n'ont pas encore fait connaître leurs dotations. Mais cette explication, si elle est fondée, renforce mon observation sur la diffusion tardive et incomplète de ce document, lequel, je le répète, est capital pour apprécier notre effort budgétaire.

Mais je vais plus loin. Comment ne pas voir, dans les difficultés que rencontre la direction du budget pour mettre au point ce document de synthèse, le signe de ce manque de coordination entre les différents ministères sur lequel les auteurs du VI^e Plan ont particulièrement insisté ? La récapitulation des crédits de fonctionnement devrait être chose aisée. Quant aux dépenses en capital, la commission de coordination des investissements qui est, monsieur le ministre d'Etat, sous votre autorité, devrait en connaître la répartition entre les différents départements ministériels dès que les arbitrages budgétaires sont rendus.

Je suis persuadé, sachant les préoccupations qui furent les vôtres dès que vous avez pris la responsabilité de ce ministère, que vous ne resterez pas insensible à ces observations.

J'ai tenté, avec les moyens d'investigation dont je dispose, de me livrer à un examen général de la situation économique et sociale des départements d'outre-mer. Bien que les insuffisances de notre appareil statistique rendent cette étude forcément incomplète, elle a peut-être le mérite de faire apparaître l'essentiel du bilan d'exécution du V^e Plan.

En fait, davantage que le vote des crédits, cette discussion budgétaire est l'occasion pour les différents rapporteurs d'établir un bilan et pour vous-même, monsieur le ministre d'Etat, de nous faire part des orientations de votre politique et de prendre mieux conscience des préoccupations du Parlement.

Parmi celles-ci — et nous savons que vous les partagez — la poussée démographique est sans doute la plus grave. Nous devons d'autant plus redoubler d'efforts contre ce phénomène qu'il n'est pas question de revenir sur la notion de parité globale, notamment en ce qui concerne les allocations familiales car elle est l'une des pièces maîtresses de la départementalisation. C'est pourquoi, afin que notre politique sociale — dont nous avons parfaitement conscience qu'elle demeure indispensable — n'ait des conséquences anti-économiques, il est urgent de publier enfin les décrets d'application de la loi sur la régulation des naissances.

Comment résumer le bilan économique de ces dernières années ?

Le produit intérieur brut a augmenté en valeur au cours des cinq années passées d'environ 13 p. 100 par an, comme en métropole. L'écart ne s'est donc pas creusé, mais il ne s'est pas réduit non plus. Le parallélisme s'arrête d'ailleurs là car la composition du produit intérieur brut est profondément différente ; ainsi, la part du secteur tertiaire atteint 70 p. 100 dans les départements d'outre-mer, alors qu'elle n'est que de 45 p. 100 en métropole. Ce déséquilibre est la traduction de la disproportion qui n'a fait que s'accroître entre l'effort métropolitain et les résultats obtenus dans les différents secteurs de l'activité économique des départements d'outre-mer eux-mêmes.

L'analyse des différentes productions confirme ce résultat d'ensemble. Les grandes cultures traditionnelles, et notamment celle de la canne à sucre, connaissent actuellement, surtout à la Martinique, une crise due au fait que leurs structures, encore très mal adaptées, n'ont pas résisté aux mauvaises conditions climatiques de ces dernières années. C'est pourquoi le Gouvernement a décidé la mise en œuvre d'un plan de relance et de modernisation qui prévoit notamment le regroupement des plantations et des usines de transformation. Certaines critiques ayant été émises en commission, notamment par M. Fontaine, sur les conditions dans lesquelles les fonds publics sont engagés, le rapporteur a demandé, à cet égard, toutes précisions dont l'essentiel figure dans son rapport écrit. Je voudrais, cependant, présenter deux observations.

Il est difficile de comprendre que la nécessité d'un plan de restructuration ne soit apparue que récemment, alors qu'à notre connaissance une part importante des crédits du F. I. D. O. M., depuis au moins une décennie, a été consacrée à accroître la rentabilité des cultures et des industries alimentaires.

Faut-il en conclure que nos efforts depuis près de quinze ans se soldent par un échec ; et, dans l'affirmative, quelles en sont les raisons ?

Ma seconde observation est un regret. J'avais, lors de l'examen du VI^e Plan, déposé un amendement qui prévoyait que l'institut de développement industriel aurait sa compétence étendue aux départements d'outre-mer. Cet amendement, que le plan de relance actuellement en cours justifie à mon avis amplement, n'a malheureusement pas été retenu.

Ce rapide examen de l'évolution des grandes cultures traditionnelles me conduit à évoquer les problèmes spécifiques qui se posent dans chaque département.

La situation en Martinique est sans doute la plus préoccupante car la crise actuelle, sans l'aide de l'Etat, aurait entraîné la fermeture de la plupart des industries sucrières qui demeurent — bien que ce soit dans ce département que l'effort d'industrialisation ait obtenu les meilleurs résultats — la principale source de revenus.

La Guadeloupe connaît les mêmes difficultés, mais celles-ci tiennent davantage à la faiblesse des rendements des cultures qu'à l'éparpillement des usines de transformation. Le problème est moins grave et moins urgent.

En revanche, la Guadeloupe a subi, davantage que la Martinique, les effets destructeurs des cyclones qui se sont abattus sur les Antilles au cours des dernières années et qui ont conduit le Gouvernement à élaborer un plan de relance pour la production bananière.

Le département de la Réunion est le seul où la production de canne à sucre n'ait pas diminué, du fait que les conditions climatiques de ces dernières années ont été relativement élémentes. Les problèmes posés par ce département n'en sont

pas moins préoccupants en raison de la poussée démographique, qui est encore plus importante qu'aux Antilles, et de son isolement qui limite les espoirs qu'il peut attendre du développement du tourisme.

Quant à la Guyane, son économie a été quelque peu bouleversée par l'installation du centre d'études spatiales. L'implantation de ce complexe scientifique a provoqué un essor dans la construction et le développement des activités commerciales. Dans le même temps, l'exploitation intensive de la forêt guyanaise a commencé et pouvait faire naître de grands espoirs. Malheureusement, depuis que le centre d'études spatiales a trouvé son rythme de croisière, l'exploitation de la seule richesse dont dispose ce département n'a fait que décliner. Il faut espérer que cette période n'est que provisoire et que, bientôt, il sera procédé aux investissements nécessaires pour qu'avec le concours, le cas échéant, de sociétés étrangères, les perspectives offertes par l'industrie du bois justifient à nouveau l'optimisme qui fut le nôtre.

Je voudrais enfin souligner combien il est urgent d'aboutir dans les négociations actuellement entreprises à Bruxelles pour intégrer les grandes cultures de nos départements d'outre-mer dans le Marché commun. C'est chose faite pour le sucre. C'est dire combien il est regrettable que la crise actuelle empêche nos départements d'atteindre leur quota. Les négociations continuent pour les autres productions, notamment la banane et l'ananas.

Nous serions heureux, monsieur le ministre, de connaître l'état de ces négociations et que vous nous donniez votre sentiment sur la position de nos partenaires.

En ce qui concerne l'industrialisation et le tourisme, il est vrai que le VI^e Plan se traduit par des résultats positifs. Il faut bien convenir cependant que les industries n'ont pas et n'auront pas de sitôt une dimension suffisante pour modifier la composition de la production intérieure brute. Mon rapport écrit fait état de la disproportion qui existe entre le volume des investissements et des aides publiques, d'une part, et le chiffre relativement faible des emplois créés, d'autre part.

Les perspectives sont beaucoup plus larges dans le tourisme et je crois qu'en définitive, c'est dans le développement sur une grande échelle de cette activité qu'il faut rechercher la solution propre à permettre aux départements d'outre-mer d'asseoir leur croissance sur des bases solides et de contribuer à leur tour à la prospérité de l'ensemble français.

Ce n'est pas par inadvertance ou légèreté que les auteurs du VI^e Plan ont envisagé de porter à 20 p. 100 la part de l'industrie touristique dans la formation de la production intérieure brute.

Le développement du tourisme offre d'autant plus d'intérêt que cette activité est de loin la plus favorable à la création d'emplois. Chacun sait que ce problème, qui est lié — point n'est besoin de le rappeler — à celui de la formation professionnelle, constituera, au cours des prochaines années, le problème essentiel des départements d'outre-mer. Il n'est pas certain, en effet, que la politique de migration, qui prive nos départements d'une partie importante de l'élite de leur jeunesse, contribue à le résoudre.

Les auteurs du VI^e Plan ont évalué à 80.000 le nombre des emplois qu'il faudra créer au cours des prochaines années. Il est vraisemblable que nous n'y parviendrons qu'avec beaucoup de difficultés.

Certes, la construction de 4.000 chambres d'hôtel devrait faire naître, comme le précisent les auteurs du Plan, près de 12.000 nouveaux emplois. Cet objectif, à mon avis, n'est pas assez ambitieux, et je souhaite qu'il soit largement dépassé.

La perspective plus large dans laquelle, semble-t-il, nous devons nous placer, implique que dans ce domaine, davantage peut-être que dans tout autre, une plus grande coordination existe entre les différents ministères. Le Gouvernement l'a si bien compris qu'il a institué une mission interministérielle du tourisme qui groupe périodiquement, à l'échelon administratif le plus élevé, les représentants des ministères intéressés.

Je souhaite, monsieur le ministre, que vous donniez à cet organisme, qui se réunit sous votre autorité, l'impulsion indispensable pour que les projets soient examinés non plus comme par le passé, d'une manière ponctuelle, mais compte tenu de leurs différents aspects — achat des terrains, infrastructures, assainissement du littoral, aménagement de l'environnement et des divertissements, promotion d'une hôtellerie de moyen standing ouverte à la clientèle européenne. Ce dernier point, que je ne peux ici qu'évoquer dans le temps de parole qui m'est imparti, est fondamental. Il pose d'abord le problème de savoir si nous sommes décidés à rapprocher les départements d'outre-mer de la métropole, en établissant des tarifs de transport spéciaux. Une nouvelle baisse des tarifs aériens et maritimes entre la métropole et les départements d'outre-mer modifierait les échanges, non seulement en matière de tourisme, mais dans tous les domaines, au point que la départementalisation, qui est encore une notion quelque peu abstraite, pourrait devenir une réalité.

Je terminerai ce bref exposé en soulignant les déficits croissants des balances commerciales. Cette évolution traduit la diminution inquiétante des exportations et une augmentation des importations, imputable à une augmentation du pouvoir d'achat plus encore peut-être qu'à l'effort d'équipement. Ce déséquilibre n'est finalement compensé dans la balance des paiements que par l'augmentation des transferts en provenance de la métropole.

J'espère, monsieur le ministre, que vous saurez tout à l'heure dissiper pour l'avenir les inquiétudes dont nous ne pouvons présentement nous dégager.

Dès votre arrivée au ministère, vous avez publiquement annoncé le dépôt d'un projet de loi qui étendrait aux bénéfices réalisés en métropole l'exonération fiscale actuellement applicable aux bénéfices réalisés dans les départements d'outre-mer, lorsqu'ils y sont réinvestis.

Je souhaite qu'en faisant part de cette initiative, vous ayez songé plus particulièrement au développement du tourisme, et j'aimerais vous entendre confirmer que ce projet de loi fera l'objet d'un article du prochain collectif, afin qu'il soit voté avant la fin de l'année.

Je conclurai en soulignant que la commission des finances souhaite que le Gouvernement parvienne à une plus grande efficacité dans sa politique d'incitation fiscale et d'aides. Dans ce domaine, plus que dans tout autre, un effort de coordination et de déconcentration est nécessaire.

Telles sont, mesdames, messieurs, les observations appelées par ce budget que la commission des finances vous propose d'adopter. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. Fontaine, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, pour les départements d'outre-mer.

M. Jean Fontaine, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre d'Etat, permettez-moi tout d'abord, au seuil de ce débat, de vous adresser des félicitations et de vous exprimer des remerciements.

Des félicitations d'abord, parce que, sans doute en raison de votre qualité de ministre d'Etat, il nous est permis, aujourd'hui, de débattre de ce budget dans des conditions favorables — en ce qui concerne le jour de la discussion et les horaires —, conditions qui tranchent sur celles auxquelles nous étions, jusqu'à présent habitués.

Des remerciements ensuite parce que, grâce à vous, l'arbitrage du Premier ministre a été déterminant en notre faveur et que notre budget augmente cette année, exceptionnellement, de 12,1 p. 100.

A ceux de nos collègues qui s'en étonneraient, je répondrais immédiatement qu'en cinq années la progression du budget des D. O. M. n'avait atteint, en francs constants, que 8 millions de francs, ce qui, en valeur réelle, représentait une régression de 1 p. 100.

Vous êtes venu, monsieur le ministre, et vous avez mis bon ordre dans cette situation. Soyez en félicité. (Applaudissements.) J'en viens maintenant à l'essentiel de notre propos, c'est-à-dire à l'examen de ce budget.

Le ministre de l'économie et des finances, en présentant le budget de la nation, l'avait placé sous un éclairage particulier, puisqu'il avait indiqué que le budget devait être un instrument de progrès économique et une protection contre les incertitudes. C'est sous cet éclairage que la commission des lois a voulu analyser le budget qui lui était soumis.

Il appartiendra, bien entendu, à l'administration de mettre en œuvre ce budget et c'est elle qui aura la charge d'encadrer les efforts financiers. Nous devons donc nous demander si l'organisation administrative, telle qu'elle se présente aujourd'hui, est bien adaptée aux missions qui lui sont assignées.

Faisons tout de suite justice des critiques selon lesquelles le statut départemental serait à l'origine de tous les malheurs et de toutes les misères. Non, le statut départemental n'est pas et ne saurait être en cause. Mais c'est au mauvais fonctionnement de ce statut départemental que peuvent, à la rigueur, être imputées certaines malheurs.

Il serait, en effet, indécent, sinon monstrueux, de ne pas voir ce qui existe, qu'il s'agisse des écoles, des lycées ou des collèges, qu'il s'agisse de l'alimentation des enfants grâce au développement des cantines scolaires, qu'il s'agisse de la voirie, des routes modernisées, asphaltées, rectifiées, qu'il s'agisse de l'irrigation ou des adductions d'eau, qu'il s'agisse du logement et notamment du logement social, qu'il s'agisse enfin de la lutte en faveur de la résorption des bidonvilles. Avoir des yeux pour ne point voir, c'est commettre le péché d'intelligence et nous savons tous que ce péché est mortel.

Mais il reste encore beaucoup à faire pour réaliser cette grande œuvre de progrès économique et de bonheur. La voie à suivre est certainement étroite, car il faut se garder de deux écueils, aussi dangereux l'un que l'autre.

Il faut d'abord se garder du conservatisme sclérosant. C'est une tentation naturelle et caractéristique des insulaires que de se replier sur eux-mêmes. Après tout, les couches privilégiées de nos populations souhaitent que cela dure et font tout pour cela. Et quand l'administration, de surcroît, omniprésente et omnisciente, joue le jeu de la facilité, une grande partie de la population souhaite naturellement que cela change.

Mais il faut ensuite se garder du second écueil, qui est la révolution chimérique. Vouloir celle-ci, c'est ignorer notre histoire et méconnaître nos traditions dans ce qu'elles ont de plus respectable, c'est aussi accepter l'aventure des lendemains qui ne chantent pas, c'est encore accepter, par provision, la suppression de libertés essentielles auxquelles nous sommes fondamentalement attachés.

Mais il est certain que la voie que nous devons suivre est étroite et difficile. A la vérité, il nous faudra exiger de grands changements.

Changement au niveau de l'administration, pour qu'elle prenne conscience du problème, pour qu'elle accepte la mise en place des structures de dialogues et des structures de participation et pour quelle se défasse de son comportement impérial.

Changement également au niveau de nos populations, pour qu'elles se sentent davantage responsables et qu'elles ne se conduisent plus en perpétuels assistés. Mais, pour que ces populations se conduisent en responsables et sentent que l'avenir de leurs départements dépend entièrement d'elles, encore faut-il qu'elles soient associées à l'élaboration des décisions engageant leur avenir. C'est pourquoi, dans leur très grande majorité, elles attendent les effets bénéfiques de la régionalisation. Car, à n'en pas douter, rien de grand, rien de beau, rien de généreux ne pourra s'élever si les populations de nos départements n'adhèrent pas fondamentalement aux objectifs qui leur sont proposés.

Vous serez alors conduit, monsieur le ministre, à violer votre administration, si j'ose m'exprimer ainsi, pour qu'elle admette cette participation et accepte que les décisions, loin d'être prises dans le secret des cabinets, soient, au contraire, largement débattues, chacun donnant son avis sur ce qu'il croit être la meilleure voie à suivre pour le bien-être de son département.

Faire la région sans défaire en quoi que ce soit les liens indéfectibles qui nous unissent à la mère patrie : voilà ce que nos populations attendent et ce sur quoi nous attendons de vous des précisions, monsieur le ministre.

Rien ne serait plus fallacieux que d'augmenter chaque année les crédits des départements d'outre-mer si ceux-ci devaient être employés dans l'indifférence des populations et dans un sens qui ne correspondrait pas à leurs légitimes préoccupations. Rien ne serait plus dangereux à terme que de méconnaître délibérément les aspirations profondes de ces populations.

Il reste néanmoins que tout ne pourra se faire en un jour et qu'il faudra bien compter avec ce qui existe tout en essayant de l'améliorer.

Qu'est-ce qui existe actuellement ? Il existe — je vous l'ai dit en commission, monsieur le ministre d'Etat — le fameux décret du 26 avril 1960 qui permet au Gouvernement de soumettre à l'avis des conseils généraux les projets de décret et les projets de loi.

Alors, de grâce, que le Gouvernement n'oppose pas aux parlementaires qui déposent des amendements en vue d'étendre telle disposition généreuse de la loi à leur département une fin de non-recevoir, sous prétexte que les conseils généraux n'ont pas été consultés. Il appartient au Gouvernement, non aux parlementaires, de demander l'avis des conseils généraux. Il y a sur ce point une amélioration à apporter.

En second lieu, nous constatons une certaine distorsion quant à l'origine des fonctionnaires de conception et d'activité. Ceux-ci sont en majorité d'origine métropolitaine. Il conviendrait là aussi, de renverser la tendance. Car, si l'on veut accrédiéter chez nos compatriotes le principe de la participation, si l'on veut qu'ils ajoutent foi à l'idée qu'il leur appartient de décider de leur sort, il faut qu'ils puissent travailler, au niveau le plus haut et, dès lors, prendre des décisions.

D'autre part, pour que nos populations se défassent de cette mentalité d'assistés, l'administration devra elle-même montrer l'exemple et manifester dans la gestion des deniers publics plus de rigueur, plus de moralité.

C'est dans la mesure où l'administration ne donnera plus l'impression de gaspiller les deniers publics en faveur d'une minorité de privilégiés, que les populations se sentiront concernées par la gestion de ces deniers.

J'appelle également votre attention, monsieur le ministre, sur le problème des volontaires de l'assistance technique, que j'ai déjà évoqué devant vous en commission.

Autant que possible, il faudrait faire un large appel aux volontaires de l'assistance technique. Ceux-ci ont tendance à s'ineruster et les places qu'ils occupent, tout comme celles que leurs épouses trouvent automatiquement quand elle arrivent chez nous, sont autant de places en moins offertes à nos compatriotes. Ce problème de l'emploi est une épine dans notre chair.

Si les volontaires de l'assistance technique s'intégraient à la société et participaient à la vie économique, culturelle et sociale, il n'y aurait rien à dire. Mais — pour employer l'expression d'un de mes compatriotes — ils forment une « sixième race ».

Autre problème, celui des congés administratifs des fonctionnaires. Ces congés sont aberrants car ils reposent essentiellement sur une discrimination d'origine ancienne, ce qui est intolérable au siècle où nous vivons, et, qui plus est, handicap gravement le bon fonctionnement des administrations surtout celles de la justice et de l'éducation nationale.

Depuis quatre ans, on répète que le projet est sur le métier. Je sais bien que cent fois sur le métier il faut remettre son ouvrage. Mais je pense que l'on a certainement abusé de ce métier. Mieux vaudrait produire enfin l'ouvrage et déposer le projet attendu avec impatience.

Monsieur le ministre, la commission des lois a formulé d'autres observations au sujet de la population, des migrations, du marché de l'emploi et de la formation professionnelle. Mais je vous en entretiendrai tout à l'heure puisque j'ai épuisé mon temps de parole.

Sous réserve de ces observations, la commission des lois a donné un avis favorable à l'adoption de votre budget parce que pour la première fois, ce budget nous donne satisfaction. Souhaitons toutefois que vous ayez les moyens de le réaliser efficacement. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe progrès et démocratie moderne.)

M. le président. Je remercie M. Fontaine, qui a scrupuleusement respecté son temps de parole, pour son esprit de discipline.

La parole est à M. Renouard, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour les départements d'outre-mer.

M. Isidore Renouard, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, dans un budget général où le taux d'accroissement des dépenses publiques atteint cette année 9,4 p. 100, les crédits affectés au budget des départements d'outre-mer s'élèvent plus rapidement que la moyenne. Pour 1972, ils atteindront près de 344 millions, soit une augmentation de 12 p. 100 environ par rapport à 1971.

Comme les dépenses ordinaires croissent à une vitesse sensiblement égale à celle de l'ensemble du budget, on constate que la différence provient de l'élévation plus rapide des dépenses en capital. Soulignons que les autorisations de programme demandées sont en augmentation de 14 p. 100 environ.

Si l'on examine la structure des dépenses de personnel en activité — charges sociales exclues — inscrites au budget des départements d'outre-mer, on observe que, sur près de 80 millions de francs demandés, 31,8 millions sont destinés à la police nationale des départements d'outre-mer et 26,5 millions au service militaire adapté, en particulier à la Guyane, soit pour ces deux fonctions près des trois quarts des rémunérations figurant à la première partie du titre III.

Aucun des membres de l'Assemblée n'ignore, certes, que les sommes servant à rémunérer les nombreux fonctionnaires employés dans les départements d'outre-mer figurent dans le budget des divers ministères dont relèvent ces personnels ; il n'empêche que, faute d'un document récapitulatif distribué en temps voulu, c'est-à-dire avant la discussion en commission, il est difficile de ramener les choses à leur véritable proportion.

L'article 85 de la loi de finances pour 1969 dispose cependant que « le Gouvernement présentera chaque année, à l'appui des projets de loi de finances, un état récapitulatif de l'effort budgétaire et financier consacré aux départements et aux territoires d'outre-mer. Cet état fera l'objet de deux documents distincts qui seront fournis en temps voulu pour la discussion budgétaire ».

Il importe donc que la loi soit respectée et que ces documents soient distribués, en même temps que les « bleus » budgétaires, avant l'examen en commission.

Les crédits du F. I. D. O. M. constituent l'essentiel des dépenses en capital des titres V et VI : 168,5 millions de francs sur un total de 178,4 millions. Leur répartition indicative tient compte des priorités du Plan. C'est ainsi que 96 millions doivent être affectés à l'aide au développement de l'agriculture, de l'artisanat, du tourisme et de l'industrie, et 33,5 millions à l'infrastructure économique. Je m'étonne cependant que, malgré mes très fermes observations de l'année dernière, observations qui s'étaient traduites par le dépôt d'un amendement tendant à réduire les

crédits du F. I. D. O. M. de 2 millions de francs, les pouvoirs publics continuent d'éponger le déficit d'exploitation des sucreries du groupe martiniquais Centre-Sud avec des crédits destinés aux investissements ; des engagements auraient même été pris pour perpétuer ces errements jusqu'à la campagne sucrière de 1972-1973.

Une fois de plus, votre rapporteur ne peut que s'élever contre de telles pratiques hautement condamnables qui, de surcroît, réduisent d'autant les sommes effectivement affectées au développement économique de départements qui en ont le plus urgent besoin, compte tenu de leur situation démographique très défavorable.

En effet, les trois départements insulaires souffrent particulièrement d'un chômage endémique dû à une très forte expansion de la population face à un développement économique très insuffisant. Quant à la Guyane, elle n'est certes pas surpeuplée mais son économie reste très rudimentaire. Cet ensemble de phénomènes explique que, en dépit d'une amélioration réelle de la situation démographique, les départements d'outre-mer connaissent, au moins pour trois d'entre eux, un sous-emploi inquiétant.

La situation démographique est encore défavorable malgré des progrès certains. L'accroissement naturel de la population reste très élevé dans les trois départements insulaires, puisqu'il est toujours supérieur à 20 p. 1000 contre environ 5 p. 1000 dans la métropole, mais il baisse régulièrement d'année en année, grâce au succès de la politique de limitation des naissances prônée par le Gouvernement.

La chute des taux de natalité a été spectaculaire en cinq ans, mais ils restent encore à des niveaux beaucoup plus élevés qu'en métropole. Quant à la mortalité infantile, elle est à peu près équivalente à celle que connaissait la métropole dans les années 1950, sauf à la Réunion où un effort encore plus important qu'ailleurs doit être fait. Seule la Guyane voit sa population augmenter légèrement.

Dans tous les départements d'outre-mer se révèle partout la grande importance de la jeunesse : les moins de vingt ans comptent pour plus de la moitié de la population à la Guadeloupe, à la Martinique et à la Réunion contre un tiers seulement en métropole. En revanche, les personnes âgées sont deux fois moins nombreuses qu'en métropole, et enfin la population en âge de travailler est beaucoup moins importante, proportionnellement, que dans les départements métropolitains ; et pourtant les adultes, moins nombreux que chez nous, ne trouvent pas à s'employer. C'est donc sur un marché du travail trop faible que la pression des jeunes s'exerce chaque année plus fortement.

Le sous-emploi est inquiétant.

Par rapport aux personnes occupant un emploi régulier et en laissant délibérément de côté l'importante catégorie composée des « gens inactifs ou ne cherchant pas d'emploi » — dont certains ne cherchent plus d'emploi — les chômeurs sont 26 p. 100 à la Martinique, 37 p. 100 à la Guadeloupe et 36 p. 100 à la Réunion. A supposer que les départements métropolitains connaissent la même proportion de chômeurs, nous aurions sur le pavé 4 à 5 millions de travailleurs. Vous devinez, monsieur le ministre, mes chers collègues, les conséquences politiques que cela ne manquerait pas d'avoir.

Face à une telle situation, les remèdes applicables dans les départements d'outre-mer ne sont plus guère nombreux, et le Gouvernement a le mérite d'orienter ses efforts dans plusieurs directions : le contrôle des naissances poursuit des objectifs à long terme, l'émigration cherche à pallier les difficultés immédiates et le développement économique doit faire sentir ses effets à moyen terme.

La régulation des naissances, remède à long terme, est l'œuvre d'associations privées encouragées par le Gouvernement.

En Guadeloupe, l'association guadeloupéenne de planning familial gère deux centres de consultations fonctionnant à temps plein, à Pointe-à-Pitre et à Basse-Terre, et cinq centres à temps partiel. De plus, sept centres d'information orientent les consultantes vers des médecins.

En Martinique, sous l'impulsion de l'association martiniquaise pour l'information et l'orientation familiale, deux centres de consultations ont été ouverts, l'un à Port-de-France, l'autre à Trinité.

En Réunion, l'association réunionnaise d'orientation familiale a entrepris l'éducation des adultes par l'intermédiaire de huit centres de consultations. Une association réunionnaise d'éducation populaire contribue également à l'éducation du public.

L'action menée dans ces trois départements par les associations privées bénéficie du concours du Fonds d'action sociale obligatoire des caisses générales de sécurité sociale, le F. A. S. S. O. Les ressources de ce fonds s'élèvent depuis le 1^{er} janvier 1968 à 45 p. 100 du montant des prestations familiales versées dans les départements d'outre-mer.

Enfin, la mise en œuvre de toutes les possibilités offertes par la loi du 28 décembre 1967 relative à la régulation des naissances, dite loi Neuwirth, doit permettre de renforcer ce mouvement. Mais cette loi prescrit que pour les départements de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion, un règlement d'administration publique fixera les modalités d'application de la loi en tenant compte de la situation particulière de ces départements ; or, plus de quatre ans après la promulgation de la loi, ce texte n'est pas encore publié !

L'émigration est le second volet de la politique du Gouvernement.

Or, si l'émigration est un palliatif nécessaire, elle n'est pas une panacée.

La politique d'émigration, appuyée essentiellement sur le Bumidom — Bureau pour le développement des migrations intéressant les départements d'outre-mer — vise à soulager dans l'immédiat la pression des demandeurs d'emploi sur un marché du travail par trop déséquilibré.

Mais cette politique ne peut pleinement réussir que si la main-d'œuvre envoyée en métropole possède un niveau de qualification et d'information suffisant pour s'insérer sans trop de difficultés dans une société qui est bien différente de celle que les Antillais ou les Réunionnais ont connu dans leurs îles. Si cet effort d'information et de formation préalable n'est pas fait, il est permis de se demander si, à terme, une émigration mal conduite ne finira pas par poser plus de problèmes qu'elle n'en résout.

Certains projets visent à envoyer 8.000 Réunionnais par an, à partir de 1972, en métropole ou en Nouvelle-Calédonie. Ces projets méritent d'être étudiés avec le plus grand soin et votre rapporteur pour avis demande au Gouvernement de bien réfléchir à toutes les conséquences que pourraient avoir des actions de ce genre mises sur pied hâtivement.

M. le président. Monsieur Renouard, il faut conclure : vous ne disposez pas du même temps de parole que le rapporteur au fond.

M. Isidore Renouard, rapporteur pour avis. Je vais le faire.

M. le président. Pour de bon !

M. Isidore Renouard, rapporteur pour avis. Les possibilités d'immigration n'étant pas illimitées et la réduction des naissances poursuivant des objectifs à longue échéance, le Gouvernement s'efforce de favoriser le développement économique des départements d'outre-mer.

Certes, chacun souhaite ardemment que tous les objectifs inscrits au Plan soient atteints et que tous les projets envisagés soient réalisés ; la commission de la production et des échanges sait combien le ministre et l'ensemble du Gouvernement attachent de prix à ce succès.

Pour conclure, je rappellerai que peu après le retour du général de Gaulle au Gouvernement, un comité dit « Rueff-Armand », du nom de ses animateurs éminents, avait entrepris de recenser les obstacles au développement économique de la société française.

C'est un acte de lucidité et de courage analogue, monsieur le ministre, qu'il convient d'entreprendre sans tarder pour les départements d'outre-mer. Nommez des personnalités indépendantes et d'une haute autorité morale pour recenser et dénoncer tous les obstacles, tous les blocages, toutes les situations acquises et tous les abus qui s'opposent au développement des cultures vivrières, à celui de la pêche destinée au marché local et à la création d'entreprises industrielles dans les départements d'outre-mer.

M. le président. Monsieur Renouard, je ne peux vous laisser poursuivre.

M. Isidore Renouard, rapporteur pour avis. Nous connaissons assez votre énergie et votre courage, monsieur le ministre, pour savoir que, une fois les obstacles mis en lumière, lorsque le Gouvernement l'aura décidé, vous saurez les balayer.

Compte tenu de ces observations, la commission de la production et des échanges a donné un avis favorable au projet de budget des départements d'outre-mer. (*Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants, de l'Union des démocrates pour la République et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

M. le président. Je suis désolé d'avoir dû demander à M. le rapporteur pour avis de conclure rapidement.

Vous ne doutez pas, mes chers collègues, de l'intérêt que, comme vous tous, je porte au débat, mais je suis obligé de faire respecter les temps de parole. Sinon, les derniers orateurs souffrent du retard ainsi accumulé peu à peu.

La parole est à M. le ministre d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer.

M. Pierre Messmer, ministre d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer. Mesdames, messieurs, aujourd'hui comme chaque année la discussion budgétaire permet d'aborder l'ensemble des problèmes qui se posent à notre pays et plus précisément, au cours de chaque débat, à chaque département ministériel, et de formuler un jugement sur la politique suivie par le Gouvernement en l'occurrence. C'est bien ce que je vous demande.

Je ne vous tiendrai pas un long discours. Au cours d'une telle discussion, des croquis ou plutôt des graphiques seraient préférables. Mais la configuration de la salle des séances ne permettant pas de les présenter, vous devrez vous contenter de chiffres assez ingrats.

M. Bertrand Denis. Il faudrait modifier le règlement !

M. le ministre d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer. Le montant total des crédits du projet de budget qui est soumis à votre approbation s'élève à 343.926.593 francs. Il accuse par rapport à 1971 — les rapporteurs l'ont souligné — une augmentation de 12,1 p. 100 supérieure à celle du budget général dont la progression est seulement de 9,4 p. 100. Cette faveur traduit bien la nécessité d'un effort spécifique pour les départements d'outre-mer, effort qui a une double justification : une évolution relativement modérée des dépenses depuis 1966 et la nécessité d'assurer l'élévation du niveau de vie de nos compatriotes vivant dans ces départements.

Rapportée en francs constants, la croissance du budget n'a été que de 11 p. 100 entre 1966, première année d'exécution du V^e Plan, et 1971, première année du VI^e Plan. Il importait donc d'accélérer ce rythme, d'autant que le succès de nos projets était hypothéqué — les rapporteurs l'ont marqué — par la pression démographique.

En effet, les moyens à mettre en œuvre pour améliorer le niveau de vie dépendent évidemment de l'importance de la population. Or, celle-ci s'élevait à 1.165.000 habitants en 1970, soit 51 p. 100 de plus qu'en 1954, alors qu'en métropole le pourcentage d'accroissement n'était que de 20 p. 100 pendant la même période.

Sans doute, le ralentissement de la progression démographique, amorcé depuis quelques années, s'est affirmé en 1970, et — croyons-nous — en 1971. La cause en est dans la baisse de la natalité puisque l'excédent des naissances sur les décès est passé de 30.000 en 1964 à 24.000 environ en 1970. Et cette diminution paraît liée aux modifications du comportement humain dont les principales raisons semblent être une meilleure éducation, la croissance des revenus et la régulation des naissances.

Je note que l'évolution comparée du S. M. I. C. — salaire minimum interprofessionnel de croissance — et de l'indice des prix, entre l'année 1966 et le premier semestre de l'année 1971, révèle une majoration annuelle moyenne du S. M. I. C. de l'ordre de 6 à 8 p. 100, contre 3 à 5 p. 100, pour l'indice des prix. Encore faut-il rappeler qu'en 1968 la différence en faveur du S. M. I. C. — salaire minimum interprofessionnel garanti, à l'époque — a atteint 14 à 18 points selon les départements. Quant aux autres salaires dans les départements d'outre-mer, ils ont progressé plus rapidement dans le commerce et le bâtiment, un peu moins rapidement dans l'agriculture et la fonction publique, et toujours dans des proportions nettement supérieures à l'accroissement du coût de la vie.

Mais il faut renforcer le mouvement déjà esquissé de régulation des naissances. Des femmes de plus en plus nombreuses n'hésitent plus à fréquenter les centres de consultation déjà ouverts. Il faut utiliser toutes les possibilités offertes par la loi du 28 décembre 1967 qui a levé l'interdit touchant les méthodes contraceptives. Et je veillerai à ce que le règlement d'administration publique fixant les modalités d'application de cette loi aux départements d'outre-mer, depuis trop longtemps à l'étude, intervienne enfin, car il sera vain d'espérer un développement politique, économique et social harmonieux, tant que le raz de marée démographique ne sera pas maîtrisé.

Il n'en demeure pas moins qu'actuellement plus de la moitié de la population est âgée de moins de vingt ans et que notre premier devoir est de créer des emplois.

Cette contrainte a guidé le choix des mesures nouvelles dans le projet de budget.

Pour les dépenses ordinaires, ces mesures nouvelles représentent 8.262.508 francs ; elles visent essentiellement à faciliter l'accès à la vie active et à pallier les excès de la démographie.

Les migrations organisées vers la métropole par le Bumidom constituent l'un de ces moyens, comme le montrent quelques chiffres. En huit ans, de 1963 à 1970, le nombre des migrants a atteint 53.000, venant pour l'essentiel des trois départements de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion. En 1970, ces migrations ont représenté plus du tiers de l'excédent des naissances sur les décès. Aussi nous vous demandons, au titre des mesures nouvelles, un crédit de 2.790.000 francs pour

admettre 780 migrants supplémentaires, tous originaire de la Réunion. Le niveau de 2.500 établissements par an et par département atteint actuellement aux Antilles nous semble en effet satisfaisant. La migration toucherait, au total, en 1972, si les propositions que nous vous présentons sont acceptées, environ 9.700 personnes.

Par ailleurs, un crédit à peu près équivalent de 2.437.000 francs est prévu pour la création de 83 postes supplémentaires du service militaire adapté, l'essentiel de ces postes étant affectés à la Réunion et le reste aux Antilles et en Guyane.

Tous les rapports s'accordent pour estimer que le service militaire adapté s'acquitte bien de sa double mission : développer la formation civique, scolaire et professionnelle des jeunes gens, et contribuer à l'essor économique en exécutant des travaux au profit des collectivités locales.

Il importe donc de poursuivre l'action entreprise dans ce domaine. Et si les besoins de la Réunion ont été jugés prioritaires, c'est parce que 13 p. 100 des recrues étaient jusqu'à présent incorporées à la Réunion, alors qu'aux Antilles et en Guyane ce pourcentage atteint 43 p. 100.

Les actions de formation professionnelle dans les départements d'outre-mer sont efficacement appuyées par le ministère du travail, qui accorde sur son budget des subventions aux différents centres et associations des départements. Ces centres ont formé 1.550 stagiaires en 1970 et reçu un crédit de 20.236.000 francs en 1971 ; d'après les indications en notre possession, il est permis de penser que ce montant sera encore majoré en 1972.

L'importance des crédits affectés à ces différents postes montre bien la volonté du Gouvernement de donner aux ressortissants des départements d'outre-mer la possibilité d'aborder le marché du travail avec de meilleures chances de succès.

Enfin, je mentionnerai, parmi les mesures nouvelles, la création de 17 postes dans la police nationale, l'urbanisation très rapide de nos départements d'outre-mer ayant fait apparaître l'insuffisance des effectifs pour assurer les tâches ordinaires du service.

Je n'évoquerai que pour mémoire les différents ajustements opérés sur les moyens des services. Mais je mentionnerai la majoration de un million de francs destinée à accroître la subvention d'équilibre attribuée au département de la Guyane et à verser un subvention exceptionnelle à la commune de Cayenne dont la situation financière — et ce n'est pas la première fois — est très difficile.

A ce propos, il faut rappeler que la principale contribution de l'Etat au développement des départements d'outre-mer n'apparaît pas dans le budget du ministère de tutelle. Elle revêt deux formes : l'intervention des ministères techniques et les transferts publics.

Les prévisions de dépenses civiles ordinaires des ministères techniques qui interviennent dans les départements d'outre-mer sont de l'ordre de 1.800 millions de francs.

M. Renouard a rappelé qu'une disposition de la loi de finances pour 1968 imposait au Gouvernement de présenter, en même temps que le projet de budget, une répartition des crédits des ministères techniques affectés aux départements d'outre-mer. Depuis trois ans, cette disposition n'a pu être encore appliquée. Je conviens qu'elle est difficile à respecter.

Cependant, nous pensons être maintenant en mesure de communiquer aux commissions ce document pour les années passées, leur fournissant ainsi une base de comparaison pour l'avenir. Nous essaierons désormais de respecter la loi de finances de 1968 sur ce point.

Le fait le plus remarquable, en ce qui concerne les ministères techniques, est la croissance des effectifs de l'éducation nationale, qui passent de 14.360 à 15.211.

Quant aux transferts publics, s'il n'est pas possible de les chiffrer pour 1972, et même pour 1971, leur importance n'est pas négligeable puisqu'ils sont passés, entre 1963 et 1970, de 843.500.000 francs à 1.822.700.000 francs. Je précise que cette évaluation est faite en francs constants 1971. L'augmentation réelle est donc de 115 p. 100 en sept ans et, rapportés au budget de fonctionnement de mon ministère pour 1970, les transferts publics effectués la même année représentent à peu près douze fois et demie sa valeur.

Les chiffres que je viens de citer — je vous prie de m'excuser d'avoir dû les multiplier — sont, je crois, suffisamment clairs et convaincants. Ils témoignent, en tout cas, que la solidarité nationale en faveur des départements d'outre-mer est une réalité dont l'ampleur ne peut être contestée. (Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)

Ce même témoignage peut être porté lorsqu'on aborde l'analyse des dépenses en capital.

Toujours en raison de l'accroissement démographique, le V^e Plan, marqué par des résultats incontestables, n'a pas modi-

fié les traits fondamentaux de l'économie des départements d'outre-mer. Les transferts en demeurent le moteur principal et l'emploi reste le problème essentiel.

Le VI^e Plan est marqué par la volonté de dépasser ce constat. Devant exercer avant tout « une action plus directe sur les secteurs productifs », selon le texte même que vous avez approuvé, il a proposé les objectifs suivants que vous avez acceptés pendant votre session de printemps :

Premier objectif, l'expansion et la modernisation accélérée de l'agriculture qui est encore le ressort essentiel de la production dans les départements d'outre-mer. Les prévisions auxquelles on s'est arrêté pour les trois principaux produits ne paraissent pas hors d'atteinte en 1975, bien que nettement supérieures aux résultats de la campagne 1970-1971, la dernière dont nous connaissons les résultats. Ces prévisions sont de 554.000 tonnes pour le sucre, 325.000 tonnes pour les bananes et 18.000 tonnes pour l'ananas. Elles ont été établies en fonction des plans de modernisation et de redressement lancés dans ces trois domaines.

Deuxième objectif, le développement du tourisme par un ensemble d'actions qui inclura toutes les activités liées au tourisme et devrait conduire à la création de 5.000 unités d'accueil, dont 4.500 aux Antilles.

Trois arguments peuvent justifier cette prévision : le nombre de projets portés à la connaissance de l'administration, qui avoisine la trentaine ; la tendance qui s'est manifestée aux Antilles durant le V^e Plan, avec le doublement du nombre de chambres mises en service entre 1968 et 1970 ; le doublement du nombre de clients dans les hôtels, qui dépasse maintenant 60.000 par an aux Antilles, et à peu près la même progression du nombre de touristes, qui a approché 130.000 en 1970.

Pour répondre à ces projets, le plafond des prêts de la Caisse centrale de coopération économique, est passé de 170 millions de francs, montant inchangé depuis 1967, à 200 millions pour 1972.

Troisième objectif, le développement de l'industrie, en favorisant l'appareil de production et en décidant un certain nombre de mesures pour faciliter l'implantation de nouvelles entreprises, notamment d'entreprises métropolitaines. D'ores et déjà, il est possible d'annoncer que, pendant la durée du VI^e Plan, l'exonération fiscale sera accordée aux bénéfices réalisés en métropole et réinvestis aux Antilles, en Guyane et à la Réunion dans l'un des secteurs prioritaires suivants : industries alimentaires, industries textiles, tourisme, pêche et forêts. Cette mesure devrait avoir un effet stimulant sur l'industrialisation des départements d'outre-mer.

Outre son action sur la production, le VI^e Plan se propose de réaliser un certain nombre d'actions de nature à améliorer les conditions de vie — qu'il s'agisse de l'habitat, de la santé, de l'éducation nationale ou de la formation professionnelle — et à mettre en place l'infrastructure économique correspondante.

Dans l'ensemble, pour la durée du VI^e Plan, les dépenses publiques ont été estimées à 2.900 millions de francs réparties entre : la production, 963 millions 200.000 francs ; l'infrastructure, 811 millions 800.000 francs ; les actions sur les conditions de vie, 1.125 millions de francs.

Dans ce total, qui représente ce qu'on a appelé l'hypothèse haute, c'est-à-dire l'hypothèse la plus favorable, la participation du F. I. D. O. M. a été fixée à 950 millions de francs.

La dotation de ce fonds, en autorisations de programme, a été de 147.660.000 francs en 1971. Elle atteindra 168.550.000 francs en 1972, soit une majoration de 14,1 p. 100.

Elle appelle trois remarques.

D'abord, son augmentation en valeur absolue — près de 21 millions de francs — doit permettre la réalisation de l'hypothèse haute du Plan, si elle est maintenue pendant les trois prochaines années. C'est une perspective à la fois favorable et raisonnable, puisqu'elle n'implique pas que le taux de croissance du F. I. D. O. M. soit majoré, chaque année, dans les mêmes proportions qu'en 1972.

Avec cette dotation, le pourcentage d'exécution du Plan sera de l'ordre de 33 p. 100 en deux ans. Il s'inscrit normalement dans une croissance linéaire qui permettrait d'atteindre un taux de réalisation de 100 p. 100 au bout de cinq années.

Les perspectives sont à peu près identiques en ce qui concerne l'intervention des ministères techniques. Lors d'une séance de la commission interministérielle de coordination des investissements publics, la conformité des prévisions budgétaires des différentes administrations avec les enveloppes prévues au Plan a été examinée.

Le montant des dépenses en capital, qui figure dans le document récapitulatif — il s'agit du document que nous devrions vous fournir mais qui n'est pas encore au point — est de l'ordre de 319 millions de francs, contre 235 millions en 1971. Mais il faut y ajouter la dotation du ministère de la santé publique, qui

n'y figure pas, et une revalorisation de celle du ministère de l'agriculture que j'ai demandée et que j'espère obtenir.

M. Jean Fontaine, rapporteur pour avis. Très bien !

M. le ministre d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer. Dans ces conditions, le pourcentage d'exécution globale du Plan se situera, pour les ministères techniques aussi, à 33 p. 100 environ en deux ans.

Une deuxième remarque s'impose à propos du F. I. D. O. M. : la comparaison entre la section centrale et la section locale fait apparaître, pour la première fois depuis trois ans, une revalorisation de celle-ci qui est gérée, en toute liberté, par les conseils généraux.

Enfin, la répartition définitive des crédits de la section centrale sera arrêtée par le comité directeur du F. I. D. O. M. Mais il est dès maintenant possible d'indiquer que la répartition probable concrétisera bien la priorité aux actions économiques décidées par le Plan. En effet, plus de 96 millions de francs, soit 70 p. 100, sont proposés pour les aides au développement de l'agriculture, de l'artisanat, de l'industrie et du tourisme, contre 70.800.000 francs, soit 60 p. 100 en 1971.

Il s'agira essentiellement du financement des plans de relance de la production de la canne et de la banane, des actions en faveur de la restructuration de l'industrie sucrière, des investissements liés au tourisme, des créations d'industries nouvelles par l'attribution de primes d'équipement et de primes d'emploi.

Pour le reste, 27.500.000 francs pourraient aller à l'infrastructure économique et 15 millions au développement de la construction et aux opérations de rénovation urbaine.

Tel est, mesdames, messieurs, le dispositif essentiel d'un projet de budget qui, à mon sens, répond aux exigences de la politique que nous avons choisie. La sécheresse éloquentes des chiffres et l'approbation formulée par les rapporteurs des trois commissions en sont les meilleures preuves.

Ce budget répond aussi, je crois, aux vœux que votre Assemblée a souvent exprimés au cours des années passées. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

M. le président. Dans la discussion générale, la parole est à M. Sablé.

M. Victor Sablé. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, en dépit des incertitudes monétaires, le budget qui nous est soumis répond à notre attente.

Grâce à leur statut constitutionnel, la parti qui en revient aux départements d'outre-mer est conforme aux critères de répartition des ressources de l'Etat.

Organiquement intégrés à la nation, ils n'ont pas à redouter les retournements de la politique intérieure ou étrangère, comme les pays qui n'y sont liés que par les obligations fluctuantes de la coopération.

Si, cette année, des avantages particuliers nous sont accordés — 12 p. 100 d'augmentation, contre 9 p. 100 pour l'ensemble du budget, relèvement de 14 p. 100 de la dotation du F. I. D. O. M. par rapport à l'an dernier — nous le devons sans doute à un meilleur aménagement des dispositions financières, mais aussi, j'en suis sûr, à l'autorité personnelle du ministre d'Etat.

Le devoir d'un parlementaire qui soutient un gouvernement de ses votes est de présenter des critiques et des propositions positives dans le seul dessein d'infléchir la politique et l'administration dans le sens des aspirations populaires.

J'y suis d'ailleurs fortement encouragé en constatant chaque année que les pouvoirs publics finissent par en tenir compte, quand bien même ils se donnent, à mon gré, un trop long délai de réflexion. Si certaines mesures avaient été prises en temps opportun, les populations auraient les yeux plus ouverts sur la valeur de la solidarité nationale.

Pourtant, sur la liste de nos difficultés je retrouve encore trop de problèmes en instance.

C'est ainsi que depuis quatre ans, nous réclamons une législation des loyers dont le Gouvernement devait déposer le projet avant le 1^{er} juillet 1967 et que depuis trois ans, la création d'une sous-préfecture dans le sud de la Martinique a été reconnue nécessaire : la Réunion en possède déjà quatre, la Guadeloupe, trois, dont une dans l'île enchantée de Saint-Martin qui compte à peine 5.000 habitants, et la Martinique une seule, avec 333.000 habitants.

Bien avant le vote de la loi Neuwirth, j'ai dénoncé la démographie et le sous-emploi comme les plus grands périls dans les départements d'outre-mer. Mais, partisans et adversaires de la contraception continuent à se payer le luxe de controverses scolastiques tandis que les décrets et règlements d'administration publique prévus en application de la loi du 28 décembre 1967 sont sous le coude, en attendant que juristes et théologiens veuillent bien se mettre enfin d'accord.

M. Hector Rivierez. Très bien !

M. Victor Seblé. Nous sommes dépourvus de moyens efficaces pour faire face au raz-de-marée démographique qui menace d'emporter toutes les structures politiques, économiques et sociales de nos îles dans les dix années à venir. Aucun régime, ni le nôtre ni un autre, ne pourra résister à l'armée immense des sans-travail.

Favorable à une migration raisonnable dans l'optique de la formation professionnelle, soucieux de procurer l'égalité des chances aux enfants des familles défavorisées par rapport à ceux des classes aisées qui viennent poursuivre leurs études en métropole, j'ai tiré la sonnette d'alarme dès que cette politique prit un caractère systématique. Aujourd'hui, nous en sommes à 8.000 migrants par an mais, selon les objectifs du Plan, nous devrions atteindre le chiffre de 15.000 en 1975.

En parfaite concordance de pensée avec les commissions parlementaires, qui se sont exprimées sur ce point à plusieurs reprises au cours des dernières années, je ne peux donner sans réserves ma caution à la continuation de cette politique, car le remède serait pire que le mal.

On ne peut en effet, même dans un pays comme la France, dépasser le seuil au-delà duquel le nombre des migrants, de l'avis unanime, risque de provoquer, tant en métropole qu'outre-mer, des tensions sociales, voire raciales, surtout au niveau de la classe ouvrière à laquelle une presse libre, mais mal intentionnée, fait croire qu'elle est menacée dans ses espérances de promotion sociale.

La migration, dont la nécessité n'est pas contestable, ne devrait avoir qu'un but : former des professionnels qualifiés en élevant la valeur des hommes par le contact de la civilisation industrielle — comme, sur un autre plan, l'Université forme des intellectuels et des techniciens — afin que tous ensemble puissent avoir demain la responsabilité de participer à l'industrialisation et au développement de leurs régions selon leurs goûts et leurs compétences.

En sens inverse, la migration vers les Antilles s'est amplifiée insensiblement sous le couvert des volontaires de l'assistance technique. Trop d'emplois sont implicitement réservés à ces derniers ainsi qu'à leurs épouses, emplois qui pourraient être occupés par des Antillais ayant atteint le même niveau d'études.

On en arrive à cette situation paradoxale que de nombreux volontaires de l'assistance technique, qui sont souvent d'indésirables maoïstes, apparaissent comme une caste privilégiée aux yeux d'une jeunesse antillaise qui subit sur place un chômage prolongé. L'étroitesse du marché du travail et le climat psychologique qui en résulte ne peuvent supporter l'immixtion de ces volontaires là où se pressent déjà les jeunes professionnels en quête d'emplois locaux. Il nous faut des spécialistes de tous ordres, non des amateurs de sinécures ou de petits emplois.

Dans le domaine économique, deux problèmes demeurent préoccupants, mais nous n'avons pas le temps de les exposer.

A la Martinique, la production sucrière, de 92.000 tonnes en 1962, a commencé à régresser à partir de 1965, si dangereusement que le Gouvernement a dû prendre d'urgence, dès 1966, une série de mesures destinées à sauvegarder cette activité essentielle du département. Mais la courbe de cette production, en dépit du concours financier de l'Etat, est tombée en 1971 à 28.000 tonnes.

C'est l'occasion de rappeler que les conditions écologiques de tout le sud de la Martinique font de la culture de la canne à sucre non seulement un facteur d'équilibre économique et social, mais aussi une source de vie pour des milliers de petits paysans. Le monde rural attend avec une impatience grandissante la récupération des mangroves et l'irrigation des zones stérilisées par une sécheresse endémique.

Si l'on veut résorber le chômage et la dépression économique, écarter le spectre de la misère, mauvaise conseillère, il est grand temps de réaliser les objectifs du plan de restructuration de la production sucrière, au besoin par des mesures contraignantes et par des aides, non seulement à la gestion des entreprises mais aussi à la modernisation technique de l'appareil industriel et à l'extension des surfaces cultivées.

Grâce à une convention passée entre les pouvoirs publics et le groupement d'intérêt économique bananier, nouvellement créé par le C. I. B., nous avons pu, en dépit de la fréquence des calamités agricoles, moduler la courbe des prix et des besoins du marché, dans le cadre de la politique anti-inflationniste du Gouvernement.

Mais il y a une limite de compression que l'on ne saurait dépasser sans exposer la production antillaise à une lente disparition. Supportant tout le poids du progrès social, elle est obérée d'un prix de revient terriblement élevé.

Les producteurs de la Martinique et de la Guadeloupe — dont je prends ici la défense commune — comme si la région des Antilles était non plus une chimère, mais une réalité vivante, ressentent comme une injustice le fait que la banane soit le seul fruit français qui n'ait pas bénéficié depuis dix ans d'un relè-

vement de prix correspondant à l'accroissement général des charges fiscales, sociales et salariales.

Pourtant, monsieur le ministre, ne vaudrait-il pas mieux, pour les finances publiques autant que pour l'image que l'Etat doit donner de lui-même, rémunérer le travail des producteurs et des agriculteurs, plutôt que d'être contraint, quand surviennent les catastrophes, d'accorder subventions et secours dans le désordre et l'improvisation ?

Dans une politique rationnelle, c'est le travail quotidien qui devrait rapporter, et non les calamités occasionnelles.

Quant aux problèmes de l'élevage, de la pêche, de l'organisation d'un marché local de consommation, des tarifs aériens et maritimes, du tourisme, et j'en passe, vingt fois sur le métier j'ai remis mon ouvrage, comme, probablement, tous mes collègues le feront tout à l'heure.

Mais j'en arrive, pour conclure, au centre de toutes nos préoccupations.

Je me garderai bien de donner le coup d'envoi du débat sur la réforme régionale, qui doit s'ouvrir sur le fond à la prochaine session de printemps.

Mais les prises de position récentes, et avant toute consultation réglementaire, ont jeté le trouble dans les esprits aux Antilles.

En droit, les alibis de la géographie ne suffisent pas à motiver la modification en la forme du mode de présentation des documents législatifs ou de la confection des lois.

Le projet de réforme régionale est d'intérêt national. Concernant l'ensemble de la République, il doit être présenté dans un texte complet, se décomposant en autant de chapitres qu'il y a de problèmes à résoudre, se rapportant aux collectivités territoriales ou aux établissements publics groupés par catégories, telles qu'elles sont définies par les lois constitutionnelles.

Toute discrimination pourrait être interprétée comme une fissure dans l'architecture de la Constitution. C'est d'ailleurs l'idée qui a prévalu dans le projet de loi référendaire de 1969, portant sur le même objet.

J'entends bien que la spécificité des solutions qui conviennent à la situation géographique, au potentiel économique, au degré d'évolution politique et sociale de chaque région considérée, sont peu compréhensibles avec un système administratif uniforme.

Mais la France est diverse ...

M. le président. Veuillez conclure, mon cher collègue.

M. Victor Sablé. Je n'en ai plus que pour une minute, monsieur le président.

M. le président. Je dois faire remarquer — je le ferai chaque fois que ce sera nécessaire — que l'on ne peut, mes chers collègues, vouloir à la fois une chose et son contraire. On ne peut protester contre le fait que des séances de nuit se prolongent jusqu'à deux heures du matin si chaque orateur dépasse le temps de parole qui lui est imparti.

Si les choses vont à ce train, la séance de nuit, qui sera consacrée à l'examen du budget des postes et télécommunications, se prolongera jusqu'à deux heures du matin, et il ne faudra pas s'en plaindre !

Il faut savoir ce que l'on veut. Or je sais ce que veulent les députés.

J'insiste donc auprès de M. Sablé, en dépit de toute l'amitié que je porte à sa personne et de l'intérêt que je porte à son propos, pour qu'il veuille bien conclure, et pour que sa conclusion n'annonce pas une autre conclusion.

M. Victor Sablé. Je vais m'y efforcer, monsieur le président. Je suis navré d'être le premier orateur inscrit, car je suis persuadé que l'infraction que je viens de commettre sera renouvelée au cours de la séance.

M. le président. Je vous assure du contraire, monsieur Sablé ! N'encouragez pas les orateurs à dépasser leur temps de parole !

M. Victor Sablé. Je conclus donc, monsieur le président. Personnellement, je souhaite que le Gouvernement fasse les plus grands efforts pour tenter ce que l'on a appelé jusqu'à présent la « grande région » Antilles-Guyane.

Un débat s'ouvrira au printemps prochain. J'y développerai cette thèse.

En tout cas, telle est la volonté de la plupart des gens que nous avons pu consulter, notamment à la Martinique, et d'une grande partie des habitants de la Guadeloupe.

Mesdames, messieurs — et ce sera ma conclusion — les rivalités entre régions dans l'hexagone n'ont pas altéré la volonté du Gouvernement. Celui-ci a donné la primauté aux intérêts permanents sur les fluctuations des divergences éphémères.

Je suis persuadé que la Martinique, la Guadeloupe et la Guyane, qui, depuis trois siècles, vivent sous le même drapeau, seront aussi capables de former une région avec des structures souples, dans un système décentralisé qui respecte les particularismes de chaque département.

C'est sur ce point, monsieur le ministre, que je voulais appeler votre attention en terminant, car il y va autant de l'avenir de ces départements que de l'intérêt de la nation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et sur divers bancs.*)

M. le président. La parole est à M. Odru.

M. Louis Odru. Mesdames, messieurs, la gravité de la situation dans les départements d'outre-mer est telle qu'elle transparait, en dépit de la prudence de leurs auteurs, dans les rapports qui nous sont soumis à l'occasion de ce débat.

Misère, chômage, émigration sans perspectives, aucun espoir d'avenir pour une jeunesse nombreuse qui réclame le droit de vivre : de tout cela le Gouvernement porte la responsabilité.

Il faut rompre avec cette politique et prendre sans retard les décisions qui s'imposent, conformes à l'esprit de notre temps et aux traditions progressistes de notre peuple, à l'amitié entre le peuple français et les peuples des départements d'outre-mer...

M. Jacques-Philippe Vendroux. Les populations de la métropole et celles des départements d'outre-mer constituent un même peuple, monsieur Odru !

M. Louis Odru. ... dont les légitimes aspirations ont été clairement formulées par la convention pour l'autonomie, réunie en août dernier à la Martinique.

Le parti communiste français se déclare solidaire du combat démocratique des Martiniquais, des Guadeloupéens, des Guyanais, des Réunionnais, combat qui a déjà été l'occasion d'importants succès lors des élections municipales du mois de mars dernier.

Dans le programme qu'il a récemment publié, notre parti déclare qu'un gouvernement démocratique et d'union populaire reconnaîtra le droit à l'autodétermination des peuples des départements d'outre-mer. Il donnera satisfaction aux aspirations de caractère national des peuples de la Guyane, de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion, dont les organisations les plus représentatives revendiquent le remplacement de leur statut actuel, de type colonialiste, par un statut d'autonomie qui leur permettrait de gérer librement leurs propres affaires.

Cette orientation politique est conforme aux intérêts des peuples des départements d'outre-mer. Elle est aussi conforme aux intérêts du peuple français.

Monsieur le président, j'arrête là mon propos, pour permettre à M. Lacavé de présenter son intervention de façon plus complète. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Rivierez.

M. Hector Rivierez. Monsieur le ministre, la toile de fond de nos débats est, vous le savez, la réforme régionale.

Le 4 novembre 1968, j'avais déjà invité M. Guichard à associer les départements d'outre-mer à la réforme qui devait intervenir par referendum, et le gouvernement du général de Gaulle en avait ainsi décidé.

Une nouvelle réforme va naître. Vous en avez décrit la trame. Elle n'est peut-être qu'un problème politique pour la métropole. Je puis vous assurer que, pour nos départements, elle est un besoin.

Nous avons la volonté profonde de participer à la mise en place des moyens de nos économies, de notre enseignement, de notre développement social. Aussi, faites en sorte que les mesures de déconcentration soient accentuées, que nos préfets aient les pouvoirs de préfets de région et que nos assemblées d'élus, fortes des avis de comités économiques et sociaux, aient des compétences élargies pour nos équipements, pour les choix des priorités, les crédits nécessaires, dans le cadre des enveloppes du Plan, étant mis à disposition sur place.

Vous nous avez dit en commission, monsieur le ministre, que les conseils généraux seraient consultés sur deux projets, l'un analogue à celui qui est prévu pour la métropole, l'autre préparé à la seule intention des départements d'outre-mer. J'espère que vous pourrez aujourd'hui produire les tissus de ces projets.

Quoi qu'il en soit, il est certain que, dans les prochains mois, les départements d'outre-mer, en même temps que la métropole, connaîtront des réformes. Mais le cœur et l'intérêt commandent de ne pas mettre en cause le statut départemental, grâce auquel la solidarité nationale joue à plein.

Mes amis du groupe U. D. R. et moi-même avons conscience que la départementalisation, qui a ses ombres, mais combien moins épaisses que celles du régime qui était en vigueur avant 1946, ombres que, d'ailleurs, la régionalisation va en grande partie dissiper, mes amis estiment comme moi, dis-je, que la départementalisation a été et demeure un bienfait pour nos vieilles colonies.

M. Fontaine a établi l'inventaire rapide de tout ce qu'elle nous a apporté. Il serait bon, monsieur le ministre, qu'à votre tour vous fassiez dresser le bilan de la départementalisation, singulièrement depuis 1958, et que vous le fassiez diffuser.

Il importe, en effet, de dépassionner le débat de la départementalisation, et l'on n'y parviendra positivement que par l'information. Je suis sûr que l'éloquence des chiffres aura des effets bénéfiques sur le jugement de nos compatriotes.

Enfin, monsieur le ministre, les quatre départements d'outre-mer prétendent à la même place dans le cœur de la nation, parce qu'ils présentent la même aura d'affection et de fidélité à la République. Certaines apparences ne peuvent détruire cette chose essentielle, ne l'oubliez pas.

Le VI^e Plan constitue le moyen de nous faire franchir ensemble le seuil du sous-développement économique. Mais encore faut-il que les crédits qui y sont prévus soient mis en place en temps voulu, pour que nous ne connaissions pas à nouveau certaines désillusions que nous a apportées le V^e Plan.

Sur ce point, vous nous avez donné des assurances, et nous sommes heureux de constater que les crédits du F. I. D. O. M., pour 1972, sont en augmentation de 14 p. 100 par rapport à ceux de 1971, et qu'ils représentent la somme importante de 178.405.000 francs.

Mais il en est ainsi pour les investissements à la charge du F. I. D. O. M., et vos déclarations nous permettent de penser que les investissements à la charge de cet organisme seront terminés, comme il est prévu, pour un montant de 950 millions de francs à la fin du VI^e Plan.

En sera-t-il de même pour les ministères techniques ? Vous vous êtes engagé pour eux et vous avez indiqué qu'ils seront obligés de respecter les engagements du Plan. Mais je constate avec regret que le ministère de l'équipement, cette année, n'a pas fait en Guyane les investissements qui lui incombaient normalement, puisque aucun crédit n'est prévu dans le projet de budget de ce ministère pour la construction du port du Dégrad-des-Cannes, sur le Mahury.

Quelles sont les raisons de cette défaillance, qui cause un grave préjudice au département que j'ai l'honneur de représenter, alors qu'il est prévu que les dépenses en capital pour les ports représentent, au ministère de l'équipement, la somme de 80 millions de francs ?

Monsieur le ministre, les crédits publics ne peuvent que forger les moyens du développement. Le développement se fera ensuite et surtout par les investissements privés, qu'il faut susciter. Cela a été fait par votre ministère depuis 1952, et les incitations ont été améliorées. Mais nous avons demandé depuis longtemps le réinvestissement en franchise d'impôts, dans les secteurs de production des départements d'outre-mer, des bénéfices métropolitains. Les effets en seront considérables pour le développement de nos départements.

Vous venez de nous dire solennellement qu'il en sera ainsi dans le collectif pour 1971. J'allais vous demander de faire cette déclaration solennelle, non pas parce que j'aurais quelque méfiance envers vous, ni même par malice, mais parce que je redoute les défaillances de mémoire du ministère des finances.

Des milliers de Martiniquais, de Guadeloupéens et de Réunionnais ne trouveront pas d'emploi au cours des prochaines années. L'industrialisation des îles, nécessairement limitée, le développement, la diversification, la modernisation de l'agriculture ne peuvent résoudre le problème de l'emploi. Nous le savons.

Il y a le contrôle des naissances : tout a été dit sur le sujet.

Il y a encore la migration. On a beaucoup dit sur la migration, mais on a peut-être oublié qu'elle était un phénomène moderne, commun à toutes les îles surpeuplées, qu'elles soient françaises, anglaises, néerlandaises, ou qu'elles soient indépendantes.

M. Fontaine a justement mis l'accent sur l'amélioration des conditions de vie de nos compatriotes dans la métropole. Nous pensons cependant qu'une attention particulière doit être accordée à la formation professionnelle des migrants.

Il serait, sur tous les plans, regrettable et, à la longue, même, dangereux pour les âmes que trop de nos compatriotes occupent ici des emplois à la limite du sous-prolétariat, faute d'une formation suffisante. Aussi convient-il d'assurer leur formation professionnelle dans leurs îles ; leur intégration dans le nouveau milieu métropolitain en sera facilitée.

Cet angoissant problème de l'emploi des Antillais amène tout naturellement à rappeler que, non loin des îles qui sont les lointaines et gracieuses mais trop petites parures de la France, existe l'immense Guyane, qui a le même climat, qui est encore, dans sa quasi-totalité, inexploitée et sous-peuplée, et dont les possibilités d'industrialisation sont sans limite. Tous le savent, tous l'admettent, tous en sont convaincus.

Feu Justin Catayée, député de la Guyane, déclarait ici même, il y a quelques années, que la solution du problème économique et humain des Antilles résidait en Guyane.

Nous formons un marché commun naturel imposé par le voisinage, par la ressemblance des hommes, par la similitude de nos cultures, par l'identité de l'histoire.

Mais encore faut-il l'accord des Antillais et des Guyanais. Les premiers voudront sûrement ce marché commun si des emplois

rémunérateurs, dans le secteur privé ou dans une agriculture modernisée, existent en Guyane. Les Guyanais le voudront aussi, si la venue des Antillais est précédée ou accompagnée d'une profonde mise en valeur de la Guyane. Autrement, il n'y aurait qu'insatisfaction de part et d'autre ; d'où l'impérieuse nécessité de donner à la mise en valeur de la Guyane sa vraie dimension.

Certes, le plan contient l'esquisse de cette mise en valeur, mais seulement une esquisse.

Nous attendons encore que le Gouvernement prenne conscience que la Guyane, sur tous les plans, humain, culturel ou économique, offre un atout majeur à la France et une chance pour la France en Amérique du Sud.

Le Plan a prescrit de dresser un inventaire des potentialités guyanaises et de tirer parti des résultats de cette approche par des procédures particulières. Mais le temps passe. Il faut admettre une fois pour toutes, monsieur le ministre, la mission nationale de cet immense département. Aussi, mettez en place les procédures qu'elle requiert pour son accomplissement, comme il a été fait, par exemple, pour la région Languedoc-Roussillon.

Puisque le Plan n'est pas figé, que sa révision est expressément prévue par la loi, vous pouvez vous prévaloir de cette possibilité pour mettre en valeur la Guyane, ce que je vous demande à nouveau.

Oui, les « destinées tragiques » de ce département, souvent le résultat de l'impréparation, de la faiblesse, de la pauvreté et parfois, aussi, de la malhonnêteté des hommes, ne doivent pas empêcher que se lève l'aurore de son vrai destin national.

Mes compatriotes ont aussi leurs problèmes quotidiens. Permettez-moi d'en développer quelques-uns : la forêt, la pêche, les problèmes de notre frontière, la fiscalité.

L'exploitation de la forêt guyanaise a été jusqu'à ce jour un échec. Pourtant les aides de l'Etat n'ont pas été ménagées. Il est bien acquis que le problème de la forêt guyanaise a sa spécificité et ne doit pas être abordé comme en Afrique. Pourtant, les méthodes africaines ont été transposées en Guyane. Il est désormais acquis que des moyens matériels très importants sont indispensables à l'exploitation de la forêt amazonienne dont la forêt guyanaise n'est qu'une partie. Mais la plupart des exploitants venus d'Afrique au cours de l'exécution du V^e Plan, étaient dépourvus de pareils moyens.

Enfin, il est certain que nous avons connu aussi en Guyane, à côté d'entreprises qui se sont efforcées de réussir, d'autres entreprises très soutenues, qui se sont livrées à l'exploitation de fonds publics sous couvert d'exploitation de la forêt guyanaise.

Votre ministère le sait et le ministère des finances également. Cela a eu pour conséquence que ce qui était faute des hommes a été imputé à faute à la Guyane et que la foi en la forêt guyanaise a disparu en France.

Les études de l'inspection des finances, les études de vos propres services doivent exorciser le mal qui nous a été fait. Exploitée comme elle doit l'être, cette forêt est rentable. D'autant plus que l'évacuation des produits sera désormais assurée par le nouveau port. Il est urgent d'établir le dossier de notre forêt, de le diffuser en France et à l'étranger et que l'office national des forêts, ou n'importe quel autre organisme, reçoive mission de trouver des promoteurs.

Monsieur le ministre, ces grandes entreprises nous les attendons, mais, en attendant, nous avons l'impérieux devoir d'aider les petits forestiers qui continuent le combat. Tous sont des hommes de courage et de persévérance. Ils ont foi en nous et nous ne pouvons pas les décevoir. Aussi, je vous demande, presque solennellement, de leur maintenir, le temps qu'il faudra, le concours dont ils ne peuvent encore se passer.

Et voici qu'il nous faut parler de la pêche en Guyane. Celle-ci devait connaître un nouvel essor mais, en étendant jusqu'à 200 milles ses eaux territoriales, le Brésil a brisé cet effort.

En attendant une solution diplomatique qui — je le sais — est recherchée, protégez vite nos eaux territoriales, ainsi que vous l'avez envisagé. Mais le temps presse et voici que l'avenir de la pêche est désormais en pointillé. C'est une nouvelle épreuve pour l'économie guyanaise.

Avec le Surinam, notre autre voisin, nous aurions, paraît-il, un problème de frontière. Cela m'étonne, car après les arbitrages et les accords intervenus au début du siècle et encore à la veille de la dernière guerre, je pensais que les frontières de Guyane étaient définitivement tracées. Nos compatriotes attendent sur ce point, monsieur le ministre, une déclaration de votre part.

Il me faut, pour terminer, vous parler de mes compatriotes qui tiennent à bras le corps notre commerce, notre artisanat, notre industrie embryonnaire et qui sont écrasés par les impôts locaux, et singulièrement par la patente.

Le problème n'est pas nouveau et vous avez déjà obtenu des résultats — nous vous en sommes reconnaissants — mais encore insuffisants. Après toutes les missions, tous les rapports, rien ne fait plus obstacle actuellement à des solutions globales. Il est impensable que, par exemple, un commerçant qui achète

en France 12 millions de francs de marchandises par an soit considéré fiscalement comme un importateur et doit payer, de ce fait, une lourde patente. Il est intolérable que l'imposition moyenne annuelle du commerçant guyanais, au titre des impôts locaux, atteigne 2.660 francs, alors que celles de ses confrères guadeloupéens et martiniquais sont respectivement de 695 francs et de 580 francs. Les sept dixièmes sont supportés par les débiteurs de patente.

Tout le monde en est d'accord. Mais il me semble que l'on éprouve quelques difficultés à régler le problème en son entier. La fiscalité guyanaise pose, certes, des problèmes exceptionnels, des solutions réalistes ont été proposées.

L'affaire requiert, à bref délai, une solution d'ensemble. Il est temps d'en terminer et, s'il le faut, de demander à M. le Premier ministre de trancher.

J'en ai terminé.

Comme mandataire du groupe de l'union des démocrates pour la République — et c'est pour moi un honneur — et, aussi, en mon nom personnel, je vous dis notre foi, monsieur le ministre, et notre décision de voter votre budget.

Je dis aussi à nos compatriotes que les députés gaullistes, qui représentent une grande majorité de Français, demeurent leurs « solidaires » ; ils l'ont prouvé en votant sans interruption depuis 1958 tous les textes, toutes les mesures, tous les crédits nécessaires à l'amélioration de leurs conditions de vie.

Le député de la Guyane dit aussi, une fois encore, à l'Assemblée et au Gouvernement que si elle n'est pas l'Eldorado qui a tant fait rêver, la Guyane n'est pas non plus la terre des mirages que d'aucuns décrivent parce qu'ils n'ont pas su ou pu ou, tout simplement, voulu la conquérir, mais qu'elle est une terre d'hommes, qui réclame les moyens de son accomplissement sous le signe de la solidarité, mieux de la fraternité ! (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.)

M. le président. La parole est à M. Césaire.

M. Aimé Césaire. Monsieur le ministre, j'ai parcouru votre budget. Le moins qu'on puisse en dire, c'est qu'il n'est pas très original.

Toujours, sinon les mêmes crédits, du moins la même structure ; toujours l'essentiel pour le fonctionnement et, à l'intérieur des crédits de fonctionnement, toujours la plus grosse part pour la police, pour le service militaire adapté et pour l'émigration.

Budget peu original. donc. Et pourtant, monsieur le ministre, la situation des Antilles est désormais de celles qui eussent mérité de votre part attention et imagination, car c'est sans exagération qu'on peut la qualifier de catastrophique. Pour aller vite, disons que le fait qui domine l'histoire de ces dernières années aux Antilles c'est qu'elles ont cessé, qu'elles cessent de plus en plus, d'être des terres de production pour tendre à ne devenir que des centres de consommation.

On a l'habitude de dire qu'il s'agit d'une résurgence du pacte colonial. Mais même cet enracinement du langage n'est pas vrai, car si le pacte colonial nous frustrait de l'industrialisation, il nous laissait — que dis-je, il nous condamnait — à l'agriculture, alors qu'actuellement nous sommes soumis, comme toujours, non seulement à l'invasion de produits industriels européens, mais de surcroît au dumping des surplus agricoles européens.

Un chiffre traduit l'ampleur de ce double phénomène : le taux de couverture de nos importations par nos exportations est passé, en quinze ans, de 70 p. 100 à 23 p. 100, peut-être même à 21 p. 100.

Jusqu'où, monsieur le ministre, descendrons-nous ? Jusqu'à quel degré devons-nous descendre pour que vous vous alarmiez et que disparaissent la bonne conscience du Gouvernement ?

Mais, me direz-vous, que faire ? Ces pays ne sont-ils pas voués, de par l'étroitesse de leurs terres et leur exubérance démographique, à une incontestable décadence ?

Je ne le pense pas. Je crois que tenir de tels raisonnements c'est tenter de faire assumer par je ne sais quelle fatalité anonyme les défaillances d'une politique.

Il est très vrai de dire que tout se passe comme si les Antilles jouaient à cache-cache avec le Marché commun. Avons-nous des produits à écouler ? Je pense à la banane. Le Marché commun n'en veut pas ! Le Marché commun accepte-t-il, au contraire, tel type de produit ? Je pense au sucre. Ce sont les Antilles qui n'en ont pas.

Comment en sortir ?

En vérité, je crois que le problème est mal posé. Tout se passe comme si, dans le système absurde dans lequel nous sommes, les Antilles n'existaient pas en elles-mêmes. Ce n'est jamais un « en-soi », et encore moins un « pour soi ». Et vous voyez les conséquences.

Comment admettre, monsieur le ministre, que la Martinique importe 11 milliards de francs de produits alimentaires, alors

que la terre martiniquaise, la bonne terre martiniquaise est en friches, en savanes ou en broussailles ?

Comment admettre, monsieur le ministre, que la Martinique importe plus d'un milliard de francs de légumes frais, alors que c'est nous qui devrions en vendre à l'Europe ?

Comment admettre que la Martinique importe de fantastiques quantités de viande — et je me souviens encore d'un rapport fait à ce sujet par M. Monnet à l'Assemblée de l'Union française en 1956 ou en 1958 — alors qu'il est à la Martinique comme à la Guadeloupe des centaines d'hectares de terres non cultivées propres à la création de bons pâturages ?

Et enfin, comment admettre — et cela est encore éloquent — que la Martinique importe plus d'un milliard de francs de poisson frais et de poisson séché ?

On a calculé qu'un pêcheur martiniquais pêche par an 1 kilo 700 grammes de poisson. Que faudrait-il pour qu'il pêche davantage ? Des bateaux. Pendant vingt ans on a « cogité ». Après avoir hésité pendant vingt ans entre un chalutier et un thonier tropical, la doctrine a fini par se fixer sur le « pointu » méditerranéen. Je n'ai rien contre le pointu méditerranéen. Je crois bien que c'est un bon bateau, qui ne coûte pas très cher. Mais, savez-vous où on en est jusqu'à présent ? A la construction d'un prototype unique que l'on se propose gravement de promener à titre de propagande de la côte atlantique à la côte caraïbe !

Tout cela n'est pas sérieux. Si l'on veut vraiment faire œuvre utile et rapide, il faut construire en série, louer s'il le faut à des coopératives, et, en tout cas, par une politique de crédit hardie, faciliter aux pêcheurs martiniquais l'indispensable mutation.

Le temps m'est mesuré et je tiens à respecter mon temps de parole. Que faut-il conclure de tout cela, monsieur le ministre, sinon qu'il y a quelque chose de pourri dans le royaume ? Pourri, je le crains, c'est tout le royaume qui l'est, avec sa lourdeur et son hypertrophie bureaucratique, son centralisme hautain et distant et hélas ! aussi, ses relents policiers dont les néfastes conséquences économiques, politiques, sociales et culturelles apparaissent maintenant à tous les yeux.

Je sais que ces jours-ci les groupes de pression s'agitent, inquiets de toute novation dans le statut des départements d'outre-mer. Mais que peuvent-ils ! Il faut bien qu'ils en prennent leur parti.

Nous sommes dans un moment de l'histoire où tous les particularismes se réveillent, où tous les peuples, même les plus petits, cherchent et recherchent leur identité perdue ou oubliée ; un moment où les solidarités historiques ne disparaissent pas comme on serait tenté de le croire, mais prennent d'autres formes que les vieilles unités superficielles, lesquelles, de plus en plus oppressives et frustrantes, se lèzardent sous la poussée de la vie.

Il faut tenir compte de cela, canaliser le mouvement peut-être, mais ne pas le contrarier et encore moins le nier.

Est-ce trop, monsieur le ministre, que de vous demander de ne pas ruser avec l'Histoire ? (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. le président. La parole est à M. Tisserand.

M. André Tisserand. Mesdames, messieurs, j'ai fait bien souvent un fort joli rêve sur l'origine duquel je me suis souvent interrogé. Etait-ce le parfum entendant de quelque vanille de l'Océan Indien, l'abus du kachiri consommé chez les Indiens de l'Oyapock ou plutôt quelque envoûtante nuit caraïbe ?

C'était plus, je crois, le rêve que font tous les enfants de France, que fait actuellement tout le peuple de France : apprendre la géographie de la France ailleurs que dans les livres.

Car voyez-vous, monsieur le ministre, le drame qui souvent oppose nos territoires lointains à l'hexagone est l'ignorance des enfants de France de ce que sont les terres éloignées de la métropole.

Il serait souhaitable que, dans ces pays que l'on croit lointains, de temps à autre et de plus en plus souvent, les Français adultes d'abord et leurs enfants ensuite puissent se rendre sans se ruiner.

Car c'est se ruiner, à l'heure actuelle, que d'entreprendre ce voyage aux lointains pays. On peut se rendre aux Etats-Unis, où nous lisons à l'heure actuelle dans la presse que faire un voyage aller et retour coûte un peu moins de mille francs. Si l'on veut aller guère plus loin, dans la mer des Caraïbes, il en coûte deux fois plus et si l'on veut aller jusqu'à la forêt guyanaise, trois fois plus. Je n'ai pas eu la curiosité de rechercher quel était le coût d'un voyage au-delà du Kenya, de l'Afrique, dans l'Océan Indien.

Les Français n'hésitent pourtant point à voyager ; par millions ils passent leurs vacances à l'étranger, en Espagne, sur les bords de la Mer noire, ils vont chasser au Kenya ou ailleurs.

Deux problèmes essentiels doivent avant tout être résolus. D'abord les monopoles et privilèges maritimes et aériens font

que les voyages aux Antilles, par exemple, sont absolument inaccessibles aux citoyens de l'hexagone, alors qu'il leur est relativement facile de se rendre au Canada ou aux Etats-Unis.

Ensuite, peu de Français peuvent séjourner aux Caraïbes, en raison du prix des hôtels tels que « Caravelle », qui semble réservée aux étrangers fortunés.

Monsieur le ministre, ce serait une grande œuvre, celle d'une génération de donner l'espoir à tous les jeunes Français d'aller un jour de leur vie rencontrer ces autres Français qui ont si souvent croisé l'histoire de France.

Vous qui êtes un homme d'action, sans doute pourriez-vous utilement étudier les moyens d'offrir aux jeunes de France, sous une forme modeste d'abord, ensuite de façon mieux organisée, la possibilité de se rendre en France pour y connaître d'autres Français. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

Il n'est pas bon que nos départements d'outre-mer ne connaissent les Français de la métropole qu'en la personne de fonctionnaires aussi dévoués soient-ils. Ils doivent aussi rencontrer ceux qui sont destinés à vivre et à continuer à vivre dans l'hexagone.

Tout cela, monsieur le ministre, ce n'est peut-être qu'un rêve, c'est peut-être Alice et son pays des merveilles. Mais vous, qui êtes un homme de réalisations, donnez donc tout de suite à quelques jeunes Français — au-delà de votre budget, puisqu'il ne contient point de crédits à cet effet — à un plus grand nombre dans les prochaines années à venir et à un plus grand nombre encore par la suite, la possibilité de réaliser ce rêve que nous avons tous fait à dix ans. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

M. le président. La parole est à M. Sers.

M. Henry Sers. Monsieur le ministre, mon propos portera sur les deux problèmes essentiels et complémentaires que constitue la surpopulation et l'emploi à la Réunion.

Le problème du plein emploi, qui est crucial pour l'avenir du département, a conduit le conseil général, suivi par le Gouvernement et par l'Assemblée nationale, à mettre l'accent sur la primauté à donner à la formation des hommes et aux créations d'emplois parmi les grandes options à revenir au titre du VI^e Plan.

Mais cette question revêt deux aspects : il faut, bien entendu, tendre à augmenter le nombre des postes sur place, et à cet égard 15.000 emplois doivent être dégagés d'ici à 1976. Cependant, l'effort poursuivi dans ce sens ne suffirait pas, à lui seul, à absorber la masse des candidats constituée par l'arrivée des jeunes sur le marché du travail, d'où la nécessité de la migration.

Indiquons tout de suite que, par-delà les difficultés et les critiques, le mouvement amorcé depuis 1962 par le Bumidom — le bureau pour le développement des migrations intéressant les départements d'outre-mer — est positif. Mais qu'ils soient appelés à trouver du travail dans les entreprises locales ou qu'ils doivent s'installer en métropole ou en Nouvelle-Calédonie, il est indispensable de procurer au plus grand nombre de Réunionnais une formation professionnelle suffisamment efficace et adaptée pour qu'ils réussissent dans leurs nouvelles fonctions et prennent, le cas échéant, la main-d'œuvre étrangère.

A cet égard, l'éventail des moyens d'action mis en œuvre par les pouvoirs publics a été diversifié et renforcé.

En ce qui concerne les établissements d'enseignement relevant de l'éducation nationale, sept collèges d'enseignement technique, d'une capacité de 1.700 élèves, fonctionnent en 1971, avec l'assistance de 107 professeurs. Pour la période du VI^e Plan, la capacité d'accueil dans les C. E. T. doit être augmentée de 1.200 places.

C'est également sous l'égide d'organismes contrôlés par le ministère du travail et de l'association nationale pour la formation professionnelle des adultes que des efforts importants ont été accomplis. Il existe à l'heure actuelle, pour les jeunes gens et jeunes filles, douze centres de formation à gestion directe, trois centres subventionnés ainsi que des centres conventionnés. Tous ces établissements ont eu, en 1971, une capacité d'accueil d'un millier de stagiaires.

A ces réalisations, il faut ajouter celles qui sont poursuivies par le service militaire adapté, le centre de recherches administratives, l'institut d'administration des entreprises, la chambre de métiers, l'amicale réunionnaise des enseignements techniques et l'école d'apprentissage maritime.

Il convient surtout de souligner l'efficacité de la préformation professionnelle, dont les centres créés depuis 1967 ont permis au total l'admission de 2.500 stagiaires.

Cependant, bien que considérable, cet effort exige encore un complément particulier pour les volontaires qui se destinent à la migration. Il faut, en effet, favoriser leur insertion dans un climat et un milieu nouveaux de vie et de travail, et leur donner une formation acceptable et accélérée.

Les possibilités de formation offertes aux migrants ont donc été accrues. Des bourses de promotion sociale leur permettent d'améliorer leur formation professionnelle. Un dispositif de formation a été mis en place par le Bumidom pour le rattrapage des candidats n'ayant pas un niveau suffisant. Enfin a été développée au début de cette année une politique d'envoi à la Réunion de missions de sélection des grandes entreprises nationales. Ces missions ont déjà pu mettre à leur actif le placement en métropole de plusieurs centaines de candidats dans des entreprises telles que la S. N. C. F., Chrysler-France, Renault, Michelin, Peugeot.

Les perspectives d'avenir imposent cependant le renforcement de ces activités. Pour améliorer une situation toujours remise en question du fait des excédents démographiques, un programme a été mis au point, comportant certaines mesures comme l'abaissement de la « barre » de la sélection psychotechnique F. P. A., compensée par la création d'un stage de transition, le renforcement du potentiel des centres de Babelville et de Simandres, et l'application d'une formule permettant l'admission en F. P. A. de stagiaires de moins de dix-huit ans.

Sur le plan de l'accueil en métropole, des progrès importants ont été enregistrés. Ils sont dus aux efforts persévérants et concertés du Bumidom et du comité national d'accueil des Réunionnais en métropole, placé sous la haute présidence de M. Michel Debré.

Le Bumidom, qui a son siège à Paris, a aussi installé des annexes dans plusieurs provinces. Quant au comité national d'accueil des Réunionnais en métropole, il a étendu progressivement ses activités. Signalons tout particulièrement l'inauguration, au mois de juin dernier, de la Maison de la Réunion, 16, rue Gauthier, à Paris, qui doit devenir le centre de rassemblement, d'information et de concertation de la grande famille des Réunionnais en métropole.

Pour améliorer les conditions d'implantation des volontaires qui ont décidé de s'installer en métropole et pour atténuer autant que possible l'impression de dépaysement que certains d'entre eux peuvent ressentir à leur arrivée, le Bumidom vient de mettre au point un système de voyages de vacances qui leur donne l'assurance de ne plus perdre le contact avec la Réunion. Ce système consiste à donner aux migrants une option entre la gratuité du voyage, ce qui était prévu jusqu'à présent, et un prêt d'un montant égal au prix du transport, qui, après remboursement, donne droit à un billet aller et retour gratuit entre la métropole et la Réunion.

Notons par ailleurs l'organisation, par le Bumidom, de voyages de vacances à prix spéciaux.

Signalons enfin que les contrats d'engagement de certaines grandes entreprises nationales permettent le cumul du congé et l'octroi d'un voyage de congé gratuit tous les cinq ans, ce qui tend à procurer à toute une nouvelle catégorie de travailleurs le bénéfice d'avantages qui étaient réservés auparavant aux seuls fonctionnaires de l'Etat originaires des départements d'outre-mer.

Monsieur le ministre, nous ne doutons pas que vous nous aiderez dans la mesure de vos moyens à atteindre les objectifs conformes aux prévisions du VI^e Plan.

Tous les efforts entrepris visent, en facilitant notamment l'adaptation, la formation et l'insertion profonde de nos compatriotes réunionnais en métropole, à resserrer encore, s'il en était besoin, les liens d'interdépendance entre la métropole et la Réunion, à faire de cette terre, partie intégrante de l'ensemble français en tant que département, un îlot de paix, de progrès et de liberté, face aux hégémonies et aux ambitions qui ne sauraient l'atteindre dès lors qu'elle demeure l'un des plus beaux fleurons de la République dans cette zone de l'Océan Indien. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. Claude Roux.

M. Claude Roux. Mesdames, messieurs, je me réjouis, comme les rapporteurs, de l'effort budgétaire qui a été consenti en faveur des départements d'outre-mer. C'est le signe de l'intérêt qu'y porte le Gouvernement. J'y vois aussi, monsieur le ministre, votre influence personnelle puisque vous avez obtenu des arbitrages favorables.

Mais ces efforts seraient vains si, demain, le Gouvernement devait bouleverser les structures administratives existantes sans mettre en place un système efficace.

M. Sablé l'a déjà souligné, actuellement les populations des départements d'outre-mer sont essentiellement préoccupées par la réforme régionale. Une agitation fébrile s'est emparée des esprits aux Antilles, à la suite d'ailleurs de rumeurs contradictoires sur le futur statut.

Je présenterai à ce sujet de brèves observations.

D'abord, il est absolument nécessaire que le projet de réforme régionale soit identique pour la métropole et pour les départements d'outre-mer. Ce serait une grave erreur de proposer à

la Réunion ou à la Guyane un statut différent de celui des Antilles. Le sort de ces quatre départements ne saurait être dissocier; sinon vous jetteriez le doute sur vos véritables intentions, monsieur le ministre.

Cela ne signifie certes pas que des adaptations soient impossibles dans le cadre de la Constitution; mais si la réforme régionale doit inciter ces populations à assumer plus largement leurs responsabilités, il ne saurait être question de permettre à des forces centrifuges de provoquer des éclatements dangereux.

Bien entendu, cette réforme doit tendre vers une meilleure administration, mais elle ne peut se réaliser que dans le cadre de l'unité nationale.

La semaine dernière, à la demande de mes collègues des départements d'outre-mer, et comme personnalité neutre, j'ai eu l'honneur de présider une réunion commune à la Martinique et à la Guadeloupe, qui groupait aussi bien des délégations des conseils généraux que des parlementaires et des représentants des organisations socio-professionnelles : chambre de commerce, chambres d'agriculture, associations de producteurs, syndicats l'Force ouvrière et C. F. D. T., associations familiales, bref un échantillon complet. Et je sais, monsieur le ministre, que vous avez également reçu ces personnalités.

De ce colloque — je parle sous le contrôle de mes collègues des départements d'outre-mer — s'est dégagée la volonté formelle d'avoir à étudier un seul texte, valable aussi bien pour la métropole que pour les départements d'outre-mer.

Sans doute, pour la région Antilles-Guyane, quelques divergences ont-elles éclaté et serait-il sage de ne pas trop insister pour le moment. Mais, pour l'immédiat, je crois être l'interprète de nombreux collègues en vous demandant, lors de la présentation de la réforme régionale, un seul texte soit soumis pour consultation aux conseils généraux des départements d'outre-mer ainsi qu'aux catégories socio-professionnelles. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

Je ferai deux propositions d'un autre ordre, rejoignant en cela la pensée de mon collègue M. Renouard, à propos de l'immigration.

Le député de Paris que je suis reçoit chaque semaine, dans ses permanences, des Antillais et des Réunionnais immigrés à Paris et aux prises avec mille difficultés de travail et de logement. Je peux les aider souvent, mais je ne peux pas tout faire.

J'estime que la politique d'immigration, les conditions de formation professionnelle, les conditions d'accueil, surtout en métropole, et les conditions de logement doivent être repensées à la base.

M. Jean Fontaine. Très bien !

M. Claude Roux. Il importe que tous ceux qui veulent aller travailler en métropole soient exactement informés des difficultés qui les attendent, et qui sont d'ailleurs celles que subissent tous les habitants de la région parisienne.

D'autre part, il est du devoir des administrations publiques de la métropole qui recrutent des Antillais ou des Réunionnais, tels l'Assistance publique, les P. T. T., de prendre en charge ces jeunes gens et ces jeunes filles qui, trop souvent, éprouvent mille difficultés à se loger.

Enfin, avec mon collègue, M. Rivierez, je considère que le Gouvernement a le devoir d'informer systématiquement les populations d'outre-mer des efforts budgétaires considérables d'investissement et de fonctionnement qui ont été consentis par la V^e République. Il suffit de visiter les autres îles des Antilles, voire des États africains d'ancienne mouvance française, pour se rendre compte que la France a consenti pour ses départements d'outre-mer — et nous nous en réjouissons — un effort de solidarité sans égal, à telle enseigne que de nombreux départements de la métropole auraient aimé bénéficier de tels crédits d'investissement, et ce n'est pas le rapporteur spécial de la commission des finances qui me démentira.

Le moment est venu pour le Gouvernement de rappeler ce que le général de Gaulle répliquait à certains perturbateurs : sans la métropole, sans la France, la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et la Réunion ne seraient que des poussières ! (*Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Lacavé.

M. Paul Lacavé. Mesdames, messieurs, je reconnais qu'il n'est pas possible d'inclure, dans un rapport, tous les propos tenus par les intervenants dans les commissions. Mais, de grâce, je demande à mon collègue M. Fontaine de vouloir bien modifier la partie de son rapport me concernant et de me donner acte des propos que j'ai effectivement tenus le 19 octobre, à la commission des lois, et qui se résument ainsi : « M. Lacavé a fait un court historique de la colonisation française à la

Guadeloupe et de la départementalisation. Il a conclu que les Guadeloupéens, et les jeunes tout particulièrement qui constituent l'avenir de leur pays, entendent prendre en main la gestion de leurs propres affaires, en étroite coopération avec la France. Ils écartent toute considération de subordination se fondant sur l'adage : « Qui paie, commande ».

Le Gouvernement, en présentant le budget de 1972, déclare soutenir l'activité économique et protéger l'emploi.

A la Guadeloupe, l'activité économique, dont le niveau est voisin du marasme, devrait recevoir de substantiels crédits pour atteindre cet objectif et changer de cap.

Si, d'une manière générale, le budget 1972 des départements d'outre-mer est en progression par rapport à l'année précédente, parmi les mesures nouvelles quatre opérations seulement dépassent un million de francs. Les deux plus importantes tendent à développer la migration et à accroître les effectifs du service militaire adapté à la Réunion et en Guyane. Une troisième mesure concerne, bien entendu, le renforcement des effectifs de la police nationale, qui va compter 940 personnes.

Aucune augmentation de crédits à caractère obligatoire n'est prévue en faveur des collectivités locales. Les propositions des dépenses en capital ne sont pas encourageantes. Les subventions d'équipement aux collectivités locales pour les constructions publiques sont inexistantes et le chapitre consacré habituellement à la formation professionnelle reste doté pour mémoire.

A la commission des finances, on n'a relevé aucun rattrapage du produit intérieur brut, dont la structure est de plus en plus déséquilibrée puisque le secteur tertiaire représente 70 p. 100, le secteur agricole 25 p. 100, et les activités industrielles seulement 5 p. 100.

Les secteurs d'activité agricole traditionnels posent, en ce qui concerne la canne à sucre, de sérieux problèmes aux petits planteurs, qui vendent leur récolte de cannes à un prix non rémunérateur. Ils rencontreront de plus graves difficultés encore lors de la prochaine récolte, à cause de la sécheresse qui sévit depuis bientôt huit mois.

En ce qui concerne le logement, de nombreux travaux ont été suspendus dans les communes où, précisément, un effort important était à faire pour résorber les bidonvilles. Les populations sont découragées alors que des promesses fermes leur avaient été faites à ce sujet.

Pourquoi le bénéfice de l'allocation de logement est-il toujours refusé aux habitants des départements d'outre-mer ?

Convient-il de noter que les crédits du Fonds d'action sociale obligatoire des caisses générales de sécurité sociale consacrés aux cantines scolaires ont progressé de façon non négligeable depuis 1966, et ce, à mesure qu'augmente le nombre d'enfants soumis à la parité globale ? Pourtant, un retard de plusieurs mois du versement de ces subventions dues n'a pas permis l'ouverture de ces cantines à la rentrée scolaire.

Un problème analogue se pose pour les associations de travailleuses familiales, qui ont des effectifs réduits à leur plus simple expression, mais veulent faire prendre en charge leurs dépenses par les communes. Or celles-ci, pour la plupart, ont un budget déficitaire.

Ce n'est pas en 1972 que des progrès sensibles pourront être enregistrés à la Guadeloupe. En effet, non seulement les moyens financiers prévus restent notablement insuffisants, mais encore la politique mise en œuvre ne permettra pas elle-même de résoudre les véritables problèmes.

Pourquoi le Gouvernement ne veut-il pas régler le problème des cinquante pas géométriques ou « cinquante pas du Roi », alors que le conseil général a déposé un vœu en ce sens et que la commission des lois maintient dans ses cartons une proposition de loi sur cette question, que j'ai moi-même rapportée ?

Je signale que la réforme foncière, volontairement sabotée, n'a cependant pas empêché des transactions scandaleuses qui conduisent à l'accaparement des meilleures terres cultivables par les gros possesseurs, nouveaux propriétaires, et à la ruine des petits planteurs.

Un problème crucial demeure : celui d'une jeunesse en constante quête d'emplois. Or, les quelques industries qui s'implantent en créent moins qu'elles n'en suppriment. Où allons-nous donc ?

Pourtant, le tourisme continue à constituer l'élément capable de développer diverses activités à la Guadeloupe. A cet effet, il sera nécessaire de mettre en valeur les sites historiques situés en bordure de mer ou à l'intérieur. Un autre, il faudra en finir avec les obstacles qui s'opposent à une diminution des frais de transport, au développement des cultures vivrières, au développement de la pêche destinée au marché local, à la création d'entreprises nouvelles pour alimenter la Guadeloupe en produits de consommation courante jusqu'ici importés.

Nul n'ignore qu'un problème politique est posé aux Antilles. Qu'il nous soit permis de dire que la solution d'autonomie que nous proposons a connu des précédents, dans des contextes différents, certes.

Il y a eu, sous l'ancien régime, les mesures de décentralisation avec la création, en 1787, d'une assemblée coloniale chargée de « s'occuper de la prospérité intérieure de la colonie et de la réformation des abus qui seraient constatés ».

Il y a eu, surtout, le *senatus consulte* du 4 juillet 1866 à propos duquel le secrétaire d'Etat de la marine et des colonies de l'époque, Chasseloup-Laubat, disait :

« Le Gouvernement de l'Empereur et le Sénat ont voulu donner aux colonies une grande liberté d'action. Désormais, elles pourront régler elles-mêmes la plupart de leurs affaires, maîtresses de leurs impôts, appelées à voter leur budget. Pour leurs rapports commerciaux comme pour leurs intérêts intérieurs, elles pourront faire ce qui leur paraîtra le plus avantageux. »

Il convient de remarquer que la III^e République, à ses débuts, n'a pas remis en cause ce qu'un homme politique guadeloupéen, M. René Boisneuf, appela une « véritable œuvre de décentralisation faisant du conseil général un véritable corps délibérant ».

A notre avis, compte tenu de l'évolution des esprits et des impératifs de l'heure, le Gouvernement actuel, pour libérer l'homme, ne saurait rester en-deçà des pouvoirs que le Second Empire accordait aux Antilles, quels qu'aient été alors les bénéficiaires.

L'heure est aux responsabilités à prendre. L'autonomie dans une union avec la France est en marche. Il ne faut pas l'arrêter. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. le président. La parole est à M. Hélène.

M. Léopold Hélène. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, après avoir examiné les fascicules budgétaires, mon collègue M. Feuillard, absent pour des raisons de santé, m'a demandé de l'associer à mes observations lorsque le budget des départements d'outre-mer serait discuté à l'Assemblée nationale. Je le fais volontiers, car nous avons les mêmes préoccupations à propos de notre département, la Guadeloupe, archipel caractérisé par la jeunesse de sa population, par des ressources actuellement limitées et par le nombre sans cesse croissant des demandes d'emploi non satisfaites.

Monsieur le ministre, je situerai mon intervention dans le cadre d'une politique économique, sociale, culturelle nettement définie, c'est-à-dire au regard du gaullisme, qui a donné un contenu positif à la départementalisation. Ce choix politique était parfaitement justifié à cette époque, alors que les autres idéologies ne proposaient et n'ont proposé depuis 1958 que des oppositions systématiques ou leurs critiques stériles.

Que constatons-nous à l'examen du budget préparé et présenté par notre Gouvernement ? Que devons-nous retenir des excellents rapports des commissions et des observations des rapporteurs ?

En premier lieu, le montant du budget passe de 306.800.000 francs à 343.926.000 francs en 1972, soit une augmentation de 12,1 p. 100. Les autorisations de programme sont en augmentation de 12,2 p. 100 par rapport à celles de l'an dernier. Les crédits affectés au F. I. D. O. M., passent de 140 millions de francs à 168 millions de francs en 1972, soit une augmentation de 14 p. 100, qui respecte les premiers objectifs du VI^e Plan, dont l'enveloppe globale s'élève à 950 millions de francs.

En second lieu, le taux de croissance du produit intérieur brut est légèrement inférieur à celui de la métropole. L'évolution de la balance commerciale accuse un déficit qui continue à s'accroître. L'explication peut en être donnée par les cyclones et les sécheresses qui portent parfois des coups mortels à nos productions agricoles de base : banane et canne. Les prix ont connu une augmentation moins forte en 1970 : 4,7 p. 100 contre 5,5 p. 100 auparavant, selon l'I. N. S. E. E. Les crédits du secteur privé sont passés de 1.683 millions de francs à 2.163,7 millions de francs en 1969 et atteignent le chiffre de 2.468 millions de francs en 1970. Les crédits du secteur public sont passés de 622 millions de francs en 1967 à 886 millions en 1969 et atteignent 1.050 millions de francs en 1970.

Ces chiffres donnent une idée de l'effort consenti par votre ministère dans tous les secteurs d'activité des départements d'outre-mer. Cependant, j'appelle votre attention sur les problèmes actuels du monde agricole, des petits planteurs de canne ou de banane, des cultivateurs de nos mornes, des petits éleveurs de nos campagnes.

La grande sécheresse qui a sévi pendant longtemps a créé une situation qui risque de s'aggraver si une aide suffisante n'est pas apportée dans l'immédiat aux intéressés. En outre, une politique d'hydraulique agricole doit intervenir rapidement pour garantir l'avenir contre les aléas des intempéries.

J'insiste sur la nécessité d'un encouragement aux travailleurs de la terre, qui sont les éléments les plus dynamiques de notre archipel. L'aide qu'on apportera aux planteurs et aux éleveurs traduira notre volonté de consolider nos productions de base — banane et canne — et notre espérance d'un meilleur devenir de nos cultures maraichères, vivrières et de l'élevage.

Notre industrie sucrière souffre chaque année des problèmes lors de l'ouverture de la campagne. Il convient donc de reconsidérer les structures agricoles et industrielles à la lumière de l'expérience de Marie-Galante et des perspectives de participation, pour éviter le chantage économique et parer au machiavélisme électoral de nos adversaires. Des accords sont possibles pour garantir les prix de la canne et pour équilibrer les variations qui peuvent intervenir lors de la détermination de la richesse en saccharose.

En définitive, nous voulons augmenter notre production pour atteindre notre quota et améliorer la situation matérielle des planteurs.

Il est indispensable que l'information quotidienne — conditions de rendement, rentabilité, compétitivité — soit permanente à tous les niveaux de cette économie aux dimensions européennes. On doit favoriser les contacts, le dialogue, la concertation, bien avant l'ouverture de la campagne, tout retard, toute négligence risquant d'abaïsser la production.

Quant au rhum, produit national, il doit trouver de plus larges possibilités de marché et de commercialisation. Sur les grandes lignes des compagnies aériennes et maritimes françaises, par exemple, le punch est méconnu. C'est une lacune à combler.

La circonscription de mon collègue M. Feuillard étant vouée à la banane et la mienne à la canne, notre principale préoccupation est la défense de ces importantes productions de base trop souvent menacées par les vents et les cyclones, si ce n'est par la concurrence redoutable des pays étrangers à faible niveau de vie. Aussi, convient-il de prendre rapidement des mesures d'encouragement, de protection, de promotion pour garantir l'avenir des producteurs.

Le tourisme, industrie d'avenir, doit bénéficier d'une information adéquate auprès de la population locale et intéresser toutes les couches de la société antillaise : propriétaires, cultivateurs, artisans, pêcheurs, ouvriers.

En effet, les réticences, voire les résistances, se font sentir. Les propriétaires des fonds dominants des cinquante pas géométriques ne veulent pas vendre leurs terrains, s'estimant lésés dans leur patrimoine. Tout projet d'implantation d'hôtels à proximité d'une plage déclenche des protestations de toutes parts. Les promoteurs bénéficiant d'aides accordées par l'Etat et d'un régime fiscal particulier devraient donc s'orienter vers d'autres sites.

Je crois au développement du tourisme en Guadeloupe, car nous possédons des richesses potentielles : mer, soleil, sable fin, sites incomparables. Nos ports, nos châteaux, nos canons et nos boulets abandonnés témoignent d'une histoire grandiose. Notre population se compose d'éthnies venues de tous les continents. Notre culture a une potentialité universaliste : christianisme, fétichisme, hindouisme, sorcellerie révèlent aux visiteurs les dimensions européennes, africaines et asiatiques de l'homme antillais.

L'aérodrome international de Raizet, le port de Pointe-à-Pitre, le téléphone, les routes, les hôtels à proximité des plages forment déjà les éléments d'une unité touristique de valeur au niveau de l'agglomération pointoise.

L'industrie du tourisme nous permettra de créer des emplois, de susciter d'autres activités parallèles intéressant les loisirs, l'artisanat, l'art culinaire. Le problème de l'emploi étant crucial, nous devons rechercher des solutions par la consolidation de nos activités essentielles dans le monde agricole moderne et dans le développement de notre pêche, tout en tenant compte des impératifs de la compétitivité, même internationale, car les marins japonais viennent déjà pêcher dans nos eaux, munis de moyens techniques perfectionnés.

En attendant les nouveaux emplois, nos jeunes ne peuvent vivre sans espérance de travail. Ils ont des besoins accrus en qualité et en quantité. La formation professionnelle orientée vers les nécessités de techniques nouvelles doit contribuer à leur donner les éléments leur permettant de s'intégrer dans la société en pleine mutation.

L'émigration bien conçue, bien encadrée, apparaîtra comme une promotion, voire comme une mission, si ceux qui partent ont la conviction qu'ils seront plus heureux et qu'ils pourront revenir au pays natal, qu'ils seront intégrés dans la société métropolitaine et qu'ils ont un rôle à jouer dans la vie économique de la nation.

Les possibilités d'emplois, de logements, de loisirs, d'abaissement des tarifs aériens, d'une politique de mutation doivent faire l'objet d'une étude complète — financière et sociologique — pour assurer le plein succès de cette opération humaine. Les associations antillaises, guyanaises et réunionnaises ont un rôle impor-

tant à jouer, non seulement à Paris, mais aussi dans les autres villes de France, pour faciliter l'adaptation et l'intégration de nos compatriotes.

La régulation des naissances, quant à elle, doit concourir avant tout à l'épanouissement de la femme et de la famille. En attendant les méthodes contraceptives applicables aussi à l'homme, afin d'établir une égalité devant la procréation, nous devons, par l'éducation et l'information permanente, lutter contre les préjugés et les ignorances qui font croire aux populations de nos campagnes que l'amour est un péché, une fatalité, et l'enfant un don de Dieu.

L'application de la loi sur la filiation dans les départements d'outre-mer, l'éducation, l'information, la science contribueront à donner à la femme toute sa valeur et tout son pouvoir. Ainsi, la politique poursuivie atteindra un triple objectif, social, économique et surtout humain.

En définitive, c'est l'efficacité de l'action sanitaire et sociale qui a permis de lutter contre la mortalité infantile, les maladies de toutes sortes, les épidémies et les parasitoses.

Cette action, menée par le Gouvernement de la V^e République et concrétisée dans les dispensaires, hôpitaux, cliniques, grâce à la sécurité sociale et à l'aide sociale, doit être préservée. Elle doit être efficace contre l'ignorance par les écoles maternelles, primaires et secondaires, par les lycées, les collèges et les universités, afin que nos compatriotes puissent atteindre un haut niveau intellectuel favorisant le rayonnement de notre culture en Amérique.

Nos perspectives économiques, sociales et culturelles ne seront atteintes qu'à travers la solidarité nationale, qu'à travers le gaullisme. Je profite de l'occasion qui m'est donnée, monsieur le ministre, pour vous faire part de l'espérance et de la confiance de la population que je représente. Les grandes réformes que nous allons entreprendre ensemble constituent une application de cette politique de participation, que nous voulons élargir et qui doit intéresser les familles, la jeunesse, le monde agricole, le commerce; en définitive, toute la communauté antillaise.

Je soutiens avec lucidité cette politique réaliste qui veut bâtir la nouvelle société guadeloupéenne sur des bases solides. Quel que soit l'attrait du rêve et de l'aventure politique, j'invite mon pays à méditer sur les dures réalités, sans poésie, d'une société en pleine évolution, où les libertés sont souvent menacées et les violences toujours redoutées.

En intervenant à cette tribune, je pense avant tout à notre jeunesse, à nos travailleurs qui savent que mon souci est la défense de leurs intérêts. Ils me donneront raison d'intervenir en faveur de leur participation à la marche des affaires de leur département, à la marche des affaires d'un grand peuple, d'une grande nation, la France. *(Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.)*

M. le président. La parole est à M. Fontaine.

M. Jean Fontaine. Monsieur le ministre, je souhaiterais faire quelques observations complémentaires à celles que j'ai déjà présentées en tant que rapporteur pour avis de la commission des lois. Ces observations se situent à quatre niveaux.

La première concerne le Bumidom. J'ai écrit, dans mon rapport, que cet organisme avait fonctionné à la satisfaction générale. Néanmoins, deux aspects de son fonctionnement mériteraient d'être améliorés.

En premier lieu, les jeunes qui quittent notre île ne connaissent pas vraiment ce qui les attend en métropole. Or, les moyens audio-visuels permettraient de les informer et de les mettre immédiatement en contact avec la réalité qu'ils trouveront en France.

En second lieu, le Bumidom, s'il s'occupe, certes, de placer ces jeunes, devrait également se préoccuper de leurs conditions de travail, de rémunérations et, bien entendu — car c'est le point faible — des conditions de logement.

Il faut agir rapidement, car si l'on n'arrive pas à résoudre ces difficultés à bref délai tout le système risque d'être mis en cause et les efforts que nous aurions consentis à cet égard pourraient être anéantis brusquement.

Ma deuxième observation portera sur les modalités de lutte contre le chômage.

Il est vrai que vous nous accordez des crédits importants, destinés à l'ouverture de chantiers de chômage. Mais les modalités de leur répartition sont parfois aberrantes. Nous ne savons d'ailleurs pas à quels critères elles obéissent.

Le représentant du Gouvernement distribue, seul, ces crédits au petit bonheur la chance. Ils viennent ainsi compléter des crédits administratifs et donnent satisfaction à telle ou telle administration technique, alors qu'il conviendrait de les faire porter là où il y a pression de chômage.

En outre, ces crédits de lutte contre le chômage, si nécessaires pour donner de l'emploi aux travailleurs non qualifiés, ne résolvent pas complètement le problème, notamment au niveau du personnel qualifié. En effet, il est difficile de faire accepter un emploi de manœuvre-balai ou de charpentier à un comptable ou à un aide-comptable, débauchés lors de la concentration d'usines.

Pour ce personnel qualifié, la loi garantissant les ressources aux travailleurs privés d'emploi doit être étendue aux départements d'outre-mer et intervenir lors de chaque opération de concentration.

Ma troisième observation intéresse la formation professionnelle, qui a donné d'excellents résultats, mais dont on peut regretter que l'orientation ne soit pas entière.

En effet, la formation professionnelle joue beaucoup moins en raison du marché de l'emploi qu'en fonction de l'existence locale de moniteurs ou même d'une personne ayant reçu en France une vague formation.

Le système actuel devrait être réformé afin que la formation professionnelle tienne compte davantage des besoins du marché de l'emploi, à la fois à l'échelon national et à l'échelon local, sinon nous finirons en définitive par créer des chômeurs professionnels ou spécialisés.

Ma quatrième observation a trait à la démocratisation de l'enseignement.

Monsieur le ministre, soyez attentif aux modalités de distribution des bourses du second degré. En effet, pour que les institutions du second degré puissent fonctionner, on a doté les départements d'outre-mer de modalités spéciales qui visent non pas à l'intérêt de l'enfant, mais à celui de l'établissement: toutes les bourses sont bloquées au niveau du pensionnat, et l'on n'accorde que des fractions de bourse à ceux qui n'y vont pas.

Autrement dit, l'intérêt de l'enfant est méconnu et on ne se préoccupe que de la commodité de l'administration du lycée ou du collège.

Là aussi, il faudrait en revenir à des pratiques plus saines et plus morales.

Ma dernière observation concerne les agriculteurs qui, vous le savez, ont subi un sérieux préjudice à la suite de la sécheresse exceptionnelle qu'ils ont connue et aussi en raison de la vie chère qui sévit dans notre département. En effet, pour l'année 1970, nous atteignons le plus haut niveau avec 5,4 p. 100 d'augmentation, ce qui est colossal.

Telles sont, monsieur le ministre, les quelques observations que j'avais à vous présenter. J'attends avec intérêt vos réponses. *(Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.)*

M. le président. La parole est à M. Camille Petit.

M. Camille Petit. Mesdames, messieurs, la discussion du budget, instrument de la politique de la nation et du développement de ses régions, doit permettre, pour les plus éloignées que sont les départements d'outre-mer, d'orienter les conditions de leur développement économique.

Ce qu'attendent de nous les populations aujourd'hui, dans ces courtes minutes, c'est un exposé de leurs aspirations profondes plus qu'une trop brève analyse des différentes dotations.

Au surplus, les départements d'outre-mer disposant d'une enveloppe spécifique pour le VI^e Plan, l'état récapitulatif de l'effort financier des ministères techniques devrait traduire la répartition par grands crédits d'équipement dans des articles constituant un engagement budgétaire. Vous venez heureusement de nous le promettre, monsieur le ministre.

Au-delà des chiffres déjà cités, nous voulons appeler votre attention sur la nécessité de choix et de priorité en fonction de l'étape actuelle de la départementalisation, celle du progrès économique, que la mise en place préalable du progrès social rend maintenant urgente.

La priorité nécessairement accordée au développement social lors de l'application de la loi de 1946, et renforcée par le général de Gaulle, a aidé certaines catégories sociales défavorisées, par l'extension des divers avantages sociaux et la progression des salaires, et contribué surtout aux secteurs tertiaire et du commerce.

Mais, actuellement, l'objectif primordial est le développement de la production pour créer des emplois nouveaux pour la nombreuse jeunesse de la Martinique condamnée au chômage.

Cet objectif ne peut être atteint que dans le cadre de notre appartenance à la législation française dont certaines implications doivent être mises en place dans les départements d'outre-mer.

Des exemples concrets viennent aussitôt à l'esprit. Dans l'agriculture, n'existe-t-il pas une gamme variée de sociétés coopératives de production capables de faire coïncider dans les réalités martiniquaises plus de justice économique avec une meilleure rentabilité ?

La relance de la réforme foncière doit être orientée par ces nouvelles méthodes d'exploitation, avec le concours de la recherche agronomique appliquée aux Antilles.

La commercialisation des produits agricoles locaux sur le marché intérieur, caractérisée par l'anarchie, appelle l'application des règles et méthodes efficaces en métropole.

L'artisanat, secteur dynamique aidé par le Gouvernement en France continentale, doit devenir une force de production locale avec la nouvelle chambre de métiers et le concours de la formation professionnelle.

La pêche ne doit plus rester un mode de vie précaire, mais être organisée comme elle l'est ici, en une véritable activité économique avec les enseignements d'une école de pêche bien adaptée aux conditions locales.

Enfin, les petites industries de substitution à l'importation appellent la double action des pouvoirs publics et des professionnels. Ceux-ci doivent donner la priorité à de petites unités de fabrication, dans la confection, par exemple, plutôt qu'aux importations extensives.

L'assemblée socio-professionnelle dans le cadre de la réforme régionale permettra cette nouvelle orientation par une confrontation efficace des représentants de tous les secteurs économiques et des syndicats, et la collaboration des consommateurs mieux informés des obligations économiques.

Mais les incitations financières et fiscales, suscitées par la départementalisation et prorogées dans ce budget, doivent être étendues à toutes les formes de création d'emplois, y compris les industries mécaniques et de montage et la petite hôtellerie.

En ce qui concerne nos exportations de sucre, de rhum, de bananes, d'ananas, ou autres, c'est également en restant dans le cadre départemental que nous pouvons réclamer de vous, monsieur le ministre, une vigilance soutenue pour leur protection sur le marché national et leur intégration dans le Marché commun, afin de maintenir, voire d'augmenter le nombre des emplois concernés.

Si l'on constate l'unanimité des citoyens, syndicalistes, fonctionnaires ou élus locaux, pour la poursuite des dépenses de l'Etat pour l'équipement et le fonctionnement et pour la parité sociale avec la métropole, dont je vous demande d'ailleurs, monsieur le ministre, l'actualisation urgente en matière d'allocations familiales, comment tenir compte de la petite minorité d'entre eux qui conteste la validité du système départemental pour surmonter les réalités économiques du moment ?

Que penser, donc, d'une certaine presse parisienne qui se fait l'écho partial de ces revendications contradictoires pour le relâchement de liens plusieurs fois séculaires ?

Quel statut politique apporteraient les formules miracles contre le drame de la démographie et son corollaire, le chômage ? Existe-t-il quelque part une petite île tropicale dont l'économie moderne ne serait ni fragile, ni dépendante de l'extérieur ?

Puis-je indiquer à M. Lacavé qu'il a oublié de dire que, sous les régimes auxquels il s'est imprudemment référé, il n'existait pas de solidarité nationale et que la colonie subvenait aux besoins de la colonie ?

L'exemple des îles anciennement anglaises de la Caraïbe devenues indépendantes prouve que l'insularité et l'exiguïté sont les vraies causes des caractéristiques actuelles de notre économie et non pas la départementalisation et son budget social et culturel.

M. Claude Roux. Très bien !

M. Camille Petit. Ce budget, en effet, en assurant la promotion des hommes, crée les conditions de la promotion collective.

L'amélioration des conditions de vie des familles, avant même les effets de la loi de régulation des naissances, a amorcé la baisse de la natalité dans les départements insulaires.

De même, toutes les actions de formation générale des hommes, liées à la législation française, doivent conditionner les facteurs humains de compétence professionnelle indispensable, à tous les niveaux, à la croissance économique et à celle de la production intérieure brute, facteur de réduction du déficit de la balance commerciale.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, vous devez veiller à l'efficacité de toutes les actions contribuant à cette formation des jeunes : concours aux communes pour les écoles maternelles, dotations plus adaptées aux besoins, dans l'enseignement primaire ; enseignement technique plus étendu, annexé par exemple à chaque collègue d'enseignement secondaire ; effort pédagogique ; stages plus nombreux et plus diversifiés de formation professionnelle dont les crédits, en progrès cette année, ne doivent pas négliger l'indispensable pré-formation ; poursuite du service militaire adapté que vous avez créé ; adaptation des crédits correspondant au VI^e Plan pour les activités socio-éducatives et sportives ; enfin, accélération des actions culturelles d'animation locale et aussi de promotion du rayonnement régional de la culture française.

Pour terminer, je dirai un mot de la migration dont l'aide doit rester liée à la formation professionnelle et à la promotion sociale et s'attacher à lutter contre d'authentiques difficultés relatives, en particulier, au grave problème du logement.

J'ai noté deux chiffres relatifs aux migrants martiniquais : 3.000 aidés par le Bumidom et 2.000 venus par leurs moyens propres, soit que l'aide n'ait pas été sollicitée, soit que les conditions exigées pour son octroi n'aient pas été remplies.

Ce dernier chiffre montre ce que serait l'exode accru d'une migration aventureuse dans les perspectives séparatistes que soutient, non sans arrière-pensées peut-être, une presse qui évoque l'exil et la déportation actuelle des Antillais.

Monsieur le ministre, des représentants élus et socio-professionnels venus des Antilles vous ont exprimé ces jours-ci la volonté de l'immense majorité de la population d'assurer son progrès en restant dans la France.

Ils ont dénoncé, pour leur département, les « excès périlleux des apprentis sorciers » condamnés pour la nation, à Brest, par M. le Président de la République.

Ils vous ont dit leurs espoirs, pour le destin de leur région, dans les nouvelles orientations et méthodes de la réforme régionale à mettre en place, notamment pour réduire les inégalités de développement économique des départements et régions de la France continentale.

Ils parlaient en tant que Martiniquais avertis des réalités budgétaires discutées ici aujourd'hui, mais aussi en tant que Français soucieux de la permanence d'une solidarité exemplaire du prestige moral et culturel de la France dans les Amériques et dans le monde. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Cerneau.

M. Marcel Cerneau. Il y a juste un mois, monsieur le ministre vous étiez dans le département dont j'ai l'honneur d'être ici l'un des représentants.

Aux cours de journées bien remplies, vous avez examiné l'ensemble des problèmes réunionnais, les grands et les petits. Vous avez pris de nombreux contacts et informé les populations en même temps que les élus de ce que vous envisagez de faire pour répondre aux préoccupations qui vous avaient été exprimées.

Bref, en quelques jours, vous avez pris complètement en main le dossier réunionnais.

Tout ayant été dit par ailleurs sur votre budget, je me bornerai, pendant les quelques minutes dont je dispose, à mettre l'accent sur deux questions précises concernant l'agriculture. Je pense qu'elles méritent, dans l'immédiat, une attention particulière.

Il s'agit de l'indemnité viagère de départ et de la grave sécheresse qui sévit depuis plusieurs mois dans l'île, et que M. Fontaine vient de mentionner.

D'abord, l'indemnité viagère de départ. L'article 27 de la loi du 8 août 1962, complémentaire à la loi d'orientation agricole, a institué un fonds social dénommé fonds d'action sociale et d'aménagement des structures agricoles — F.A.S.A.S.A. — qui, en allouant un complément de retraite aux agriculteurs âgés, leur permet de cesser leur activité et favorise ainsi les aménagements fonciers. D'autres textes ont complété cette loi depuis, notamment en 1963 et en 1968.

Mais la loi du 8 août 1962 a prévu que ses dispositions ne pourraient que, moyennant les adaptations nécessaires, être étendues aux départements d'outre-mer en suivant la procédure du décret pris en Conseil d'Etat, après avis des conseils généraux.

Depuis la promulgation de la loi — il y a donc plus de neuf ans — de nombreuses requêtes ont été adressées à vos prédécesseurs et à vous-même, monsieur le ministre, ainsi qu'aux différents ministres de l'agriculture, pour obtenir l'extension aux départements d'outre-mer des mesures appliquées en métropole.

M. Jean Fontaine, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Marcel Cerneau. Elles sont devenues de plus en plus urgentes, et surtout à dater de 1966, année de fonctionnement à la Réunion d'une société d'aménagement foncier et d'établissement rural. Ce sont en effet les petits exploitants âgés qui font les frais de la réforme foncière ; ils sont expulsés sans retraite et, cela, dans un territoire où sévit à l'état endémique un chômage important.

La réponse que nos questions écrites reçoivent des instances ministérielles sur l'extension de l'indemnité viagère de départ est toujours la même :

« Une étude a été menée à ce sujet qui a mis en relief les problèmes juridiques et financiers que pose notamment l'extension à ces départements de l'indemnité viagère de départ. Les résultats de cette étude font l'objet d'un examen par un groupe de travail interministériel qui soumettra dès que possible ses propositions. »

A noter toutefois un progrès, un espoir même, dans la réponse parue au *Journal officiel* du 4 septembre — c'est la dernière en

date : il est question cette fois de « projets de textes réglementaires à soumettre dans les prochains mois à l'approbation du Gouvernement ».

Si j'ai soulevé à nouveau cette affaire, c'est, bien entendu, parce qu'elle est importante et urgente. Il paraît insupportable à nos agriculteurs d'attendre des années — bientôt une décennie — pour bénéficier d'avantages octroyés à leurs homologues de la métropole.

Par ailleurs, la commission locale du VI^e Plan, ayant opté pour une agriculture moderne mécanisée, a mis justement comme condition à sa réalisation, l'extension de l'indemnité viagère de départ.

J'insiste aussi parce que l'on s'oriente vers l'établissement, au sein de la Communauté économique européenne, d'un régime unique d'indemnité viagère de départ. Il serait intolérable que, pour cette raison, nos agriculteurs aient encore à attendre de longs mois.

Ces retards, monsieur le ministre, on les comprend de moins en moins.

Le second point de ma brève intervention concerne l'aide à apporter aux agriculteurs victimes à la Réunion d'une sécheresse vraiment exceptionnelle.

Ainsi que vous le savez, ce fléau a causé en 1971 des dégâts très importants à l'agriculture réunionnaise, principalement dans certaines régions de l'île.

En ne considérant que la canne à sucre, les chiffres suivants sont éloquentes : pour la campagne 1969-1970, la production de sucre était de 259.000 tonnes ; pour la campagne 191-1972, elle est estimée entre 190.000 et 200.000 tonnes.

Comme la sécheresse n'a pas touché uniformément tout le pays, on peut imaginer la dimension du désastre dans certains secteurs du Sud et de l'Ouest.

Je n'ignore pas que les services locaux et les vôtres, monsieur le ministre, se penchent actuellement sur cette affaire. Il semble toutefois, si mes renseignements sont exacts, que les dispositions à prendre sont seulement envisagées dans le cadre de l'article 64 de la loi du 26 septembre 1948, modifiée et complétée par la loi du 8 août 1950. Autrement dit, il sera fait seulement application de la législation sur les calamités publiques.

Or la loi du 10 juillet 1964, qui a organisé un régime de garantie contre « les calamités agricoles », est applicable aux départements d'outre-mer. Le texte a institué un fonds national, qui a notamment pour but d'indemniser les exploitants agricoles victimes de calamités non assurables techniquement. C'est bien le cas.

En effet, selon les prescriptions de l'article 2 de la loi du 10 juillet 1964, pour être considéré comme « calamité agricole » susceptible d'être indemnisée, le dommage doit notamment être causé par un agent naturel et revêtir une importance exceptionnelle.

Le comité départemental d'expertise prévu par le décret du 2 juillet 1970 est déjà en place. Je souhaite qu'il soit réuni pour donner son avis, en vue de permettre au préfet de demander la reconnaissance du caractère de « calamité agricole » par les ministres compétents, rendant ainsi possible l'indemnisation prévue par la loi du 10 juillet 1964 modifiée.

Je ne doute pas que cette procédure puisse être suivie pour les exploitants agricoles demandeurs qui satisfont aux conditions d'assurance fixées à l'article 675-2 du code rural et exigées pour bénéficier de la loi.

Comme cela vous a été dit lors de votre récent séjour à la Réunion, monsieur le ministre, par le président du crédit agricole, « le sens de la mutualité à l'échelon national a parfaitement joué ». Fonctionnant depuis dix-huit mois, la mutualité a enregistré déjà 3.164 sociétaires et 5.894 polices d'assurance. Rien ne semble donc s'opposer à l'intervention de la loi du 10 juillet 1964.

Voilà en quelques mots, car mon temps de parole est mesuré, ce que j'avais à dire sur l'indemnité viagère de départ et sur l'application de la loi sur les calamités agricoles aux demandeurs victimes de l'exceptionnelle sécheresse qui a détruit leurs cultures.

Je vous remercie à l'avance, monsieur le ministre, de ce que vous ferez pour que les décisions attendues soient prises sans tarder (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Pierre Bas, qui dispose des cinq minutes qui lui ont été imparties, plus des trois minutes de Mme Ploux, qui n'intervient pas dans le débat.

M. Pierre Bas. Monsieur le ministre, le budget que vous présentez a une signification que je veux souligner et dont je me félicite.

Après plusieurs années de relative stagnation — puisque, selon les documents du ministère des finances et pour se borner à 1971, le budget de votre ministère est resté presque étale, 1,70 p. 100 d'augmentation, alors que le budget de la nation progressait

en moyenne de 8,6 p. 100 — vous proposez un budget de redressement. En particulier, dans le domaine essentiel des investissements, les autorisations de programme croîtront de 12,2 p. 100 par rapport à 1971.

Cet effort correspond à la première tranche d'exécution du VI^e Plan et, conformément à l'arbitrage du Premier ministre, à l'hypothèse haute retenue pour les départements d'outre-mer.

Je ne puis qu'approuver que, dès la première année réelle d'application du VI^e Plan, le Gouvernement tienne ses promesses. Le choix qui a été fait d'un VI^e Plan substantiel pour les départements d'outre-mer en matière d'investissement, de formation et d'emploi dans les années où arrivent à l'âge du travail les jeunes nés lors de l'explosion démographique, tropicale, des années 50, et alors qu'il nous faut, à peine de difficultés sociales graves, porter remède au problème crucial du chômage, ce choix signifie que le Gouvernement est décidé à faire ce qu'il faut, dans ces départements français mais éloignés, dénués de ressources naturelles, pour que la jeunesse continue à trouver l'espoir d'un épanouissement qui commence, là plus que partout ailleurs, par l'obtention d'un emploi.

Des décisions importantes ont été prises, en 1971, pour faire face à cette situation.

Un conseil, tenu par le Président de la République a, pour donner une forte incitation aux investissements dans les départements d'outre-mer, décidé de proposer une exonération d'impôt sur les bénéfices réalisés en métropole et qui seraient réinvestis sur place dans des secteurs primordiaux.

Vous nous avez dit, tout à l'heure, monsieur le ministre, que ce projet figurerait dans la loi de finances rectificative. Je m'en réjouis. Cette mesure, comme celles prises en matière de formation professionnelle, ainsi que les arbitrages du VI^e Plan, ont donc été ressentis sur place, j'en suis sûr, comme signifiant que la politique engagée il y a plus de dix ans par le général de Gaulle, accentuée après son voyage aux Antilles en 1964, et qui a été celle de la départementalisation, serait poursuivie.

Cette politique signifie : protection de tous par l'application de nos loi sociales, avec l'amélioration des conditions de vie et la stabilisation de la courbe démographique qui en a résulté ; soutien des productions agricoles qui avaient fait la richesse des îles et qui sont indispensables à l'emploi ; intégration des produits tropicaux dans le Marché commun ; début d'industrialisation ; possibilités de migrations vers la métropole et l'Europe industrialisée, que certains critiquent comme s'il n'était pas inscrit dans tout le développement économique de nos pays que l'emploi se trouve rarement sur place et que la promotion économique et humaine exige — souvent hélas ! — de tels déplacements.

Mais aussi ces décisions soulignent que cette politique serait accentuée pour faire face, dans les années à venir, à la montée des jeunes. La solidarité nationale, qui n'a jamais fait défaut aux départements d'outre-mer et que le Parlement, quant à lui — il peut se rendre lui-même cette justice — a toujours approuvée, doit en effet être plus que jamais effective, s'agissant de jeunes que notre effort dans le domaine social et dans celui de l'éducation nationale a portés à un niveau de vie dont nous ne pouvons que nous réjouir, surtout si on le compare à ce qu'il est ailleurs, dans les mêmes mers et pas très loin.

M. Jean Fontaine. Très bien !

M. Pierre Bas. Cette solidarité nationale trouve d'ailleurs son fondement dans la Constitution.

Je dois rappeler que, malgré leurs réelles difficultés économiques et sociales, jamais les départements d'outre-mer n'ont posé de problèmes à la France, tant était grand, il est vrai, leur attachement au général de Gaulle et profond leur sentiment d'être Français depuis toujours. Bien sûr, il n'est pas facile d'être des Français aussi éloignés. L'action des pouvoirs publics, qui est considérable et visible, s'accompagne sur place des mêmes lourdes administrations que dans tous les départements, lesquelles sont parfois difficiles à comprendre. Mais je suis sûr que les populations ne remettent pas en question ce statut qui est la condition fondamentale d'être Français, avec ses avantages mais aussi, quelquefois, ses inconvénients.

Or, justement, en face de tant de besoins concrets, quotidiens et lourds de conséquences pour les années qui viennent, il serait criminel de soutenir que c'est dans le changement de statut et l'éloignement inéluctable de la France et de l'Europe que ces populations trouveraient leur bonheur, alors qu'elles n'auraient plus, comme vous l'avez si bien dit, monsieur le ministre, à Fort-de-France, qu'à gérer leur misère.

M. Claude Roux. Très bien !

M. Pierre Bas. Une vive inquiétude se fait jour actuellement aux Antilles, depuis que l'on a annoncé qu'elles seraient dissociées de la réforme régionale en métropole, à laquelle serait au contraire rattachée la Réunion. Vous avez reçu des délégations importantes de Guadeloupe et de Martinique — M. Roux

vous en parlait tout à l'heure — et nous avons l'écho de manifestations de plusieurs milliers de personnes contre cette dissociation qui trouble les esprits et les fait s'interroger sur les intentions du Gouvernement.

En 1969, massivement, les départements d'outre-mer ont voté la loi référendaire qui contenait des dispositions particulières en faveur des départements d'outre-mer, et aussi de cet autre département insulaire et à beaucoup d'égards particulariste qui a nom la Corse.

La régionalisation a été et demeure un engagement majeur de la V^e République...

M. Louis Odru. C'est l'assimilation !

M. Pierre Bas. Mais oui, je suis pour l'assimilation. Car je ne me sens pas différent des habitants de ces départements d'outre-mer. Ce sont des hommes en tous points semblables à moi. (Applaudissements sur divers bancs.)

Cela signifie que les départements d'outre-mer resteront, avec des pouvoirs accrus, intégrés à la République, avec ce statut qui est pour eux la garantie fondamentale de l'intervention essentielle des ministères techniques et de leur propre intégration à l'Europe des Six, mais qui est aussi l'assurance qu'ils pourront profiter des progrès de la décentralisation et de la déconcentration dont bénéficieront les départements et régions métropolitaines.

Vous savez, monsieur le ministre, combien toute dissociation, tout statut particulier serait interprété comme un décrochage de la vie nationale et l'amorce d'un désengagement qui n'est pas dans les intentions de la France.

En conclusion, monsieur le ministre, je vous demande de donner à l'Assemblée, dont la majorité sait la fidélité des départements d'outre-mer aux grands courants politiques que notre pays a vécus ces dernières années et à toujours approuvé cette solidarité avec des populations qui se sentent et qui sont si intimement, si profondément françaises, l'assurance solennelle que la réforme régionale élaborée pour la métropole, pour la Corse et peut-être pour la Réunion s'appliquera en termes identiques aux Antilles et à la Guyane ; car tout statut particulier serait un recul.

En tant que parlementaire, au moment de voter le budget que vous nous proposez et dont M. le Président de la République a dit qu'il devait être l'occasion de débattre des grandes options, je ne pourrais accepter que des dépenses soient engagées dès lors que l'on s'approprierait à changer le cadre dans lequel elles s'exécutent et que je considère comme sacré.

Je vous demande cette solennelle assurance, monsieur le ministre, avec tout l'amour passionné que je porte à ces départements depuis que j'ai eu l'honneur de les servir sous la haute autorité du général de Gaulle. Je connais suffisamment votre foi et votre fidélité pour faire confiance, en cette heure difficile, à votre clairvoyance et à votre courage. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M. le président. La discussion générale est close.

La parole est à M. le ministre d'Etat chargé des départements et des territoires d'outre-mer.

M. Pierre Messmer, ministre d'Etat chargé des départements et des territoires d'outre-mer. Monsieur le président, mesdames, messieurs, je m'efforcerais d'être aussi concis dans mes réponses que les orateurs qui se sont succédé à cette tribune l'ont été dans leurs interventions.

Pour plus de brièveté, j'ai sérieusement les questions, certaines réponses pouvant s'adresser à plusieurs orateurs.

Les problèmes de transport concernent tous les départements d'outre-mer. Nous les retrouverons, d'ailleurs à propos des territoires d'outre-mer.

Il est clair que le prix des transports pose un problème économique et politique dont la solution est essentielle pour les départements d'outre-mer, ainsi que pour les territoires d'outre-mer.

Les tarifs de fret maritime ont été fortement augmentés. Mais quand nous voulons nous opposer à de telles augmentations, nous nous heurtons à une difficulté. Les tarifs de fret maritime sont établis par des « conférences », qui groupent les armateurs de toutes nationalités intéressés par la desserte d'une zone déterminée, et les gouvernements ne peuvent guère modifier les tarifs ainsi décidés.

Nous nous efforçons néanmoins, en accord avec le ministère des transports, de contrôler, dans la mesure du possible, les conférences où les armateurs français sont en majorité, grâce à l'influence que nous pouvons exercer sur eux. Cette année, nous avons enregistré avec satisfaction sinon une baisse des tarifs, du moins l'ajournement de certaines augmentations.

Notre action peut être plus efficace lorsqu'il s'agit de transport aérien, car nous sommes alors, pour les départements d'outre-mer, en présence d'un seul intermédiaire, Air France. C'est ainsi qu'en dépit de la dévaluation et des hausses intervenues dans d'autres secteurs, il n'y a pas eu depuis 1969

d'augmentation du tarif de base sur les Antilles, la Guyane et la Réunion, ce qui signifie qu'en francs constants, ce tarif a plutôt diminué.

Je me devais de le dire, car c'est la vérité. Cette vérité néanmoins ne saurait — j'en conviens — nous donner entière satisfaction, puisque le tarif de base reste très élevé. Mais nous nous efforçons d'obtenir d'Air France — et je tiens à l'Assemblée nationale que nous rencontrons une compréhension très encourageante de la part du président et du directeur général de cette société — une révision des tarifs spéciaux dont certains pourraient encore être abaissés.

Les lignes aériennes à destination de la Guyane et de la Réunion sont grosso modo assez rentables pour Air France et il serait inadmissible que la lutte à laquelle se livrent les sociétés du monde entier sur l'Atlantique Nord en matière de tarifs se solde, en fin de compte, au détriment des départements d'outre-mer. (Applaudissements.)

Je le dis non parce que je suis chargé de ces départements au sein du Gouvernement, mais parce qu'il n'est pas satisfaisant du point de vue de l'éthique que le transport entre les pays très développés d'Amérique du Nord et d'Europe occidentale de voyageurs qui sont pour la plupart citoyens de ces pays soit en quelque sorte subventionné aux dépens de régions moins développées. C'est un problème international dans lequel nous ne pouvons avoir réponse à tout. Mais nous avons en tout cas le devoir de faire en sorte que cette règle soit respectée dans la mesure du possible.

L'un des moyens de pression dont nous disposons est l'autorisation des vols de charters. Nous avons déjà autorisé des vols de cette nature cette année. En accord avec le ministre des transports, nous avons permis le vol de plus de soixante charters. Ce contingent n'a pas été couvert à ma connaissance. Mais nous sommes prêts à renouveler l'opération et au besoin à augmenter le contingent au cours des prochaines années.

Plusieurs orateurs ont parlé des volontaires de l'assistance technique. Les volontaires de l'assistance technique ont des qualités, mais ils ont aussi des défauts — c'est humain. Je crois, en tout cas, qu'on en a fait un usage excessif, pour diverses raisons sur lesquelles je n'insisterai pas. Je suis d'ailleurs un peu responsable de cette institution, puisque c'est moi qui l'ai proposée lors de la discussion du projet de loi sur le service national.

Il est certain que le développement du volontariat de l'aide technique a entraîné des abus. Le principal d'entre eux consistait à affecter certains volontaires à des entreprises privées. C'était inadmissible et j'y ai mis un terme.

Depuis le 1^{er} octobre, aucune affectation de volontaires de l'assistance technique à des entreprises privées n'a été autorisée et ne sera désormais autorisée, ce qui a réduit de 35 p. 100 l'effectif des volontaires de l'assistance technique. A ceux qui estimaient que ces volontaires étaient trop nombreux, je réponds que leur effectif se trouvera amputé d'autant.

Pour les affectations dans les services publics ou dans les sociétés nationales, il en va différemment, car ces affectations sont utiles. Parlons net ! Si l'on fait assez largement appel aux volontaires de l'assistance technique, notamment à l'éducation nationale, c'est tout simplement parce que le coût d'un volontaire est inférieur à celui d'un enseignant ordinaire. L'éducation nationale est donc très heureuse de pouvoir recourir à des volontaires de l'assistance technique dont certains présentent d'ailleurs la qualification nécessaire — je pense notamment aux jeunes agrégés qui ont, à coup sûr, relevé le niveau de l'enseignement dans les départements d'outre-mer.

Plusieurs orateurs ont traité de l'économie.

Je commencerai par répondre aux questions très particulières qui m'ont été posées par M. Rivierez à propos de la Guyane, sur les forêts, sur la pêche et sur les frontières.

Pour les forêts, je suis d'accord avec M. Rivierez. Il faut tout à la fois s'efforcer d'implanter une ou plusieurs grandes sociétés puissamment équipées — nous nous en préoccupons avec l'Office national des forêts — et sauver les petites exploitations forestières qui existent. Le système qui a été mis en place et qui consiste à subventionner les travaux de pistes forestières réalisés par ces petites entreprises me paraît constituer un moyen propre à favoriser la survie de ces entreprises.

S'agissant de la pêche, je n'entrerai pas dans le détail de projets que M. Rivierez connaît mieux que moi. Je ne répondrai qu'à sa question concernant les eaux territoriales. Un projet de loi élaboré par mes services a été soumis au ministère des transports, qui est chargé de la marine marchande et des pêches. Ce projet, qui tend à porter à 80 milles la limite des eaux territoriales au large de la Guyane, sera déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale dès qu'il aura reçu la consécration du Conseil d'Etat et du conseil des ministres. Si le Parlement l'approuve, ce projet permettra d'engager, comme M. Rivierez le souhaite, des négociations avec le Brésil, qui a porté la limite de ses eaux territoriales à 200 milles.

Pour ce qui est des frontières, M. Rivierez sait bien — mais je le dis pour l'Assemblée nationale — que nous refusons de nous laisser entraîner dans une négociation sur ce point. Les frontières de la Guyane ont été définies à la suite d'arbitrages rendus au début de ce siècle et qui, il faut bien le dire, ne nous ont pas été favorables. Il n'est pas question de revenir sur ces arbitrages. Mais il n'est pas question, non plus, de céder sur leurs conclusions.

Par conséquent, non seulement nous ne nous laisserons pas entraîner dans une négociation mais nous ne pensons pas qu'il s'agisse d'un sujet négociable, et nous l'avons dit récemment à nos interlocuteurs. (Applaudissements sur plusieurs bancs de l'union des démocrates pour la République.)

S'agissant des équipements réalisés en Guyane, j'indique que la difficulté signalée par M. Rivierez et que je ne conteste pas — car cela constitue l'une de nos difficultés majeures — provient du fait que la décision a été prise d'imputer, pendant la durée du VI^e Plan, les crédits nécessaires aux ports dans les départements d'outre-mer sur le budget du ministère de l'équipement.

Pour des raisons que je ne veux pas approfondir, il se trouve que le ministère de l'équipement n'a pas inscrit ces crédits à son budget de 1972. Nous nous sommes donc trouvés dans l'obligation de les reprendre sur les donations du F. I. D. O. M., notamment en ce qui concerne le port de Degrad-des-Cannes. Ainsi s'expliquent les difficultés auxquelles nous nous heurtons pour d'autres opérations d'investissement en Guyane. J'espère que nous pourrions dans une certaine mesure atténuer ces difficultés. En tout-cas, elles devraient disparaître prochainement, car il est entendu qu'en 1973 — M. le Premier en a ainsi décidé — le ministre de l'équipement et du logement reprendra à sa charge ce genre d'investissement.

En ce qui concerne l'économie, plusieurs orateurs, dont MM. Césaire, Fontaine, Hélène et Petit, ont abordé le problème général des échanges importations et exportations. Le déséquilibre exportations-importations constaté par chacun d'eux est indiscutable et tous les chiffres que nous pourrions avancer le démontreraient. Mais ce déséquilibre a plusieurs explications qu'il serait injuste de ne pas reconnaître.

Elles sont d'abord, pour trois des quatre départements — les Antilles et la Réunion — d'ordre conjoncturel, car c'est un fait hélas ! répété au cours de ces dernières années que les Antilles et la Réunion ont été frappées de cyclones, puis de sécheresse avec une fréquence qui, je l'ai constaté, a dépassé celle qui fut enregistrée dans les périodes décennales antérieures.

Ces catastrophes naturelles entraînent inévitablement, d'une part la réduction des exportations en raison des dégâts causés aux cultures, et d'autre part l'accroissement des importations pour compenser en partie les méfaits de ces dégâts.

Mais je conviens que ce déséquilibre a également des causes structurelles, qui tiennent d'abord à l'accroissement de la population, c'est-à-dire à l'augmentation du nombre des consommateurs. En effet, plus il y a de consommateurs, et dont le niveau de vie augmente, bien qu'il ne croisse pas aussi vite qu'en métropole, plus les importations progressent.

Et, dans le même temps l'accroissement du produit intérieur n'est pas de nature à compenser cette augmentation considérable des exportations. C'est une autre cause structurelle qui doit être examinée et qui a justement fait l'objet d'une analyse très sérieuse — contestée, je le sais — à l'occasion des études sur le Plan.

J'ai parlé de l'accroissement de la population. J'arrive à une question posée par plusieurs orateurs : les migrations.

Il faut d'abord rappeler que toutes les migrations ne sont pas le fait du Bumidom. A ma connaissance, 40 p. 100 lui échappent. Ces migrations, que nous ne contrôlons pas, sont un droit, car on peut se déplacer librement sur tout le territoire de la République. Il n'est évidemment pas question d'interdire la liberté de déplacement à nos compatriotes antillais et réunionnais.

Mais il est vrai qu'à leur arrivée, nombre de ces migrants, disons individuels, éprouvent de graves déceptions. Je reconnais que ce fut aussi le cas, pendant les dernières années, d'un certain nombre de migrants ayant recouru aux services du Bumidom. Nous avons donc fait un effort très sérieux — je crois qu'il commence à porter ses fruits — pour l'information, comme on l'a demandé, afin que les intéressés sachent aussi bien que possible, dès le départ, ce qui les attend.

Un effort aussi sur l'accueil car — on l'a dit et c'est bien vrai — l'accueil que reçoivent les Antillais ou les Réunionnais à leur arrivée à Paris n'est guère différent de celui réservé à nombre de provinciaux. La différence réside dans le fait qu'ils ne s'y attendaient pas, alors que les provinciaux s'y attendent. Nous avons donc le devoir de faciliter dans la mesure du possible l'accueil de nos compatriotes réunionnais et antillais et surtout de faciliter leur insertion dans le monde du travail où ils éprouvent souvent des difficultés pendant quelque temps.

Les services publics et les ministères, qui comptent parmi les principaux employeurs, s'efforcent, depuis quelques années, de donner aux Réunionnais et aux Antillais qu'ils engagent soit par la voie de concours soit directement, un accueil correspondant mieux à ce que ces jeunes gens et jeunes filles sont en droit d'attendre.

M. Fontaine, à propos de l'emploi, a posé la question des crédits de chômage. Une circulaire est en préparation, qui lui donnera, je crois, à peu près complètement satisfaction. Ce problème se trouvera donc réglé.

M. Jean Fontaine. Je vous remercie, monsieur le ministre.

M. le ministre d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer. Je traiterai maintenant de l'agriculture.

J'indique d'abord au passage, en réponse à la question posée par M. Fontaine et M. Cerneau, que nous n'avons pas reçu les dossiers — que j'avais demandés lors de mon voyage — des agriculteurs sinistrés à la Réunion. Dès que nous les aurons reçus, je prends l'engagement de provoquer la réunion de la commission compétente. M. le secrétaire général pour les départements d'outre-mer le fera.

J'indique simplement à M. Cerneau que je ne suis pas sûr que l'application des règles du fonds national des calamités agricoles soit une bonne formule. Il faut choisir en effet entre deux formules. M. Cerneau estime que le fonds national des calamités agricoles présente des avantages. Notre analyse, au ministère chargé des départements d'outre-mer, nous conduit à penser le contraire. Il me semble que la meilleure solution est celle qui donnera le plus de satisfactions aux agriculteurs réunionnais. C'est pourquoi il conviendrait — à notre sens — de s'en tenir aux procédures actuelles qui sont les meilleures.

Pour l'indemnité viagère de départ, je confirme ce que j'ai déjà eu l'occasion de dire : les textes d'application seront prêts à la fin de l'année. L'indemnité viagère de départ entrera donc en vigueur dans tous les départements d'outre-mer à partir du 1^{er} janvier 1972. (Applaudissements.)

Le docteur Petit a soulevé le problème de l'artisanat, des petites industries et celui de la pêche, dont a aussi parlé M. Césaire.

Il est bien vrai qu'un de nos objectifs est le développement de l'artisanat et de la petite industrie qui peuvent faire face aux besoins du marché. Nous nous efforcerons de le favoriser plus encore au cours du VI^e Plan que pendant le précédent mais c'est en grande partie affaire d'initiatives locales. Il en va de même pour la pêche.

M. Césaire a décrit avec son talent habituel les malheurs des bateaux de pêche sur les côtes marliniquaises. Je ne les conteste pas. Mais il ne suffit pas de posséder des bateaux, encore faut-il avoir de bons pêcheurs. Les nouvelles embarcations exigent de nouvelles techniques de pêche et, parlant, la formation professionnelle appropriée des pêcheurs. Maintenant, le docteur Petit l'a rappelé, une école de formation fonctionne à la Marlinique. J'espère qu'elle permettra non seulement de transformer les pêcheurs mais aussi de les former de façon qu'ils gagnent convenablement leur vie dans une activité assez aléatoire jusqu'à présent.

A propos des crédits, je répondrai à M. Césaire que la structure de ce budget marque tout de même un changement par rapport à celui de l'année dernière : cette fois-ci les crédits d'investissement dépassent les crédits de fonctionnement. En d'autres termes, nous consentons un effort plus grand pour l'avenir que pour l'administration du présent. C'est un changement qu'il convenait de signaler.

Naturellement, il était inévitable que le problème des prix des produits agricoles fût abordé. Il l'a été à propos du sucre et de la banane. Pour le sucre, je n'en parle pas puisque c'est devenu un problème du Marché commun. La question n'est pas celle du cours du sucre mais du prix que l'on peut payer aux producteurs de canne. C'est une question interne à l'économie de chaque département.

Pour la banane, au contraire, il ne s'agit pas d'un système de prix du Marché commun car elle est payée plus cher en France que dans les autres pays d'Europe. C'est un fait que le ministre de l'économie et des finances ne manque pas de nous rappeler chaque fois que nous lui réclamons une augmentation de prix. Cela ne nous a pas arrêté dans notre récente demande, fondée sur l'accroissement des prix des frets car, faute d'obtenir ce relèvement, les prix payés aux producteurs devraient baisser.

J'arrive à la question évoquée par tous les orateurs, si je ne m'abuse, sous des formulations variées : la réforme régionale, le statut départemental, l'autonomie même pour certains des intervenants.

J'imagine que je vais décevoir l'Assemblée car si d'aucuns attendent de moi une déclaration aujourd'hui ils devront rester sur leur faim. Je pourrais vous répondre que nous sommes, dans la discussion budgétaire et vous renvoyer au débat sur la réforme

régionale qui aura lieu plus tard. J'ai été assez longtemps ministre et suffisamment parlementaire pour savoir que les députés ne se satisfont pas de ce genre de réponse.

Ma raison est beaucoup plus simple : à l'heure où je vous parle, le Gouvernement ne s'étant pas encore définitivement prononcé sur les textes, il n'est pas possible à un ministre de faire état devant l'Assemblée nationale de ces projets, même si certains ont pu en avoir vent, ici ou là.

Je veux simplement indiquer que ces projets se situent en toute hypothèse — comme j'ai eu l'occasion de le préciser chaque fois que j'ai pris la parole sur ce sujet — dans un cadre départemental.

Si, comme on l'a indiqué dans un texte cité ici, il y a des aspirations nationales des peuples des départements d'outre-mer, il m'a semblé — je vous l'assure sans chercher à produire un effet de séance — qu'aujourd'hui encore, dans leur grande majorité, ces aspirations nationales sont françaises. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

M. le président. J'appelle maintenant les crédits concernant les départements d'outre-mer.

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils. (*Mesures nouvelles.*)

- « Titre III : + 3.892.263 francs.
- « Titre IV : + 4.370.245 francs. »

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils. (*Mesures nouvelles.*)

TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

- « Autorisations de programme : 675.000 francs ;
- « Crédits de paiement : 500.000 francs. »

TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

- « Autorisations de programme : 177.730.000 francs ;
- « Crédits de paiement : 100.610.000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...
Je mets aux voix le titre III.

M. Henri Lucas. Nous votons contre le titre III comme nous voterons contre les titres suivants.

M. André Bouilloche. Le groupe socialiste également.
(*Le titre III est adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix le titre IV.
(*Le titre IV est adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme du titre V.

(*Les autorisations de programme du titre V sont adoptées.*)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre V.

(*Les crédits de paiement du titre V sont adoptés.*)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme du titre VI.

(*Les autorisations de programme du titre VI sont adoptées.*)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre VI.

(*Les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.*)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits des départements d'outre-mer.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 5 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1972 (n° 1993). (Rapport n° 2010 de M. Guy Sabatier, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.)

— Budget annexe des postes et télécommunications.

(Annexe n° 38. — M. Ribes, rapporteur spécial ; avis n° 2015, tome XX, de M. Wagner, au nom de la commission de la production et des échanges.)

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures quarante.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

VINCENT DELBECCHI.